Rue Abou Hamed El Ghazeli,
Jardins du Japon, 1073 Montplaisir, Tunis.
Tél. : + 216 71 905 999
+ 216 71 905 475
+ 216 71 905 443
Fax : + 216 71 908 213
Site Web : www.cdc.tn

صندوق الودائع والأمانات
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

CDC L'INVESTISSEUR

RAPPORT D'ACTIVITÉ
EXERCICE 2015

صندوق الودائع والأمانات
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

CDC L'INVESTISSEUR

« Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles ».

Sénèque.

Créée en 2011, la Caisse des Dépôts et Consignations se démarque par son modèle économique unique, caractérisé par son mode de gouvernance, sa doctrine d'investissement et sa gestion des risques récemment renforcée par l'arrêté des normes prudentielles. Etant le bras financier de l'Etat intervenant en appui aux politiques publiques, la CDC se veut un acteur incontournable dans le développement économique et social de la Tunisie.

Face à une année 2015 marquée par une conjoncture politico-économique des plus difficiles, la CDC a pu malgré tout relever certains défis. Un travail de taille a été réalisé jusque-là en matière d'investissement, un accomplissement qui d'ailleurs ne pourrait s'exprimer plus concrètement qu'à travers des chiffres. En effet, avec un total bilan de 5 072,8 Millions de Dinars, la CDC a vu ses revenus atteindre 287,9 Millions de Dinars en 2015, soit une évolution de 9 % par rapport à 2014 et son résultat net chiffrant à 35,9 Millions de Dinars.

La CDC a confirmé une fois encore le caractère contra-cyclique de son intervention. Elle a su s'adapter avec la nouvelle réalité macroéconomique et, à travers son identité de tiers de confiance, elle a réalisé de nouveaux closings, ce qui a permis d'atteindre un taux de participation approximant les 57 % de la taille totale des fonds d'investissement. On s'aperçoit clairement que ladite intervention a été multipliée par cinq comparé à l'année précédente. Cette action a bien entendu été entreprise en parallèle avec une toute récente levée de fonds de 50 Millions de Dinars pour le compte du fonds de développement régional II, insistant à cet effet sur notre mission de développement dans les régions, une particularité qui reste la pierre angulaire de toutes nos actions.

L'année 2015 a été également marquée, d'une part, par la confiance de l'Etat Tunisien à l'égard de la CDC, à travers l'attribution de la gestion de la ligne budgétaire de 25 Millions de Dinars conférée aux SICAR régionales pour promouvoir l'investissement dans les régions ; et d'autre part, par la collaboration avec la Banque Mondiale via une ligne Mezzanine de financement patient au profit des PME. Ces initiatives ont bien confirmé le positionnement de la CDC sur le marché, sollicitée entre autres dans des projets stratégiques en appui aux politiques de l'Etat, tels que les technopoles, Wifak Bank, …etc.

L'année 2015 a été avec certitude une année de réalisations et de mains tendues vers autrui, à l'instar de l'initiative ODACE concrétisée par la participation des plus grands groupes privés tunisiens.

Une percée sur le plan international était au rendez-vous. La CDC a accueilli le 3ème Forum Mondial des Caisses des Dépôts qui s'est tenu à Tunis le 17 avril 2015, un évènement marqué par la présence bienveillante des présidents des quatre plus grandes caisses au monde à savoir : la CDC française, la CDP italienne, la CDG marocaine et la CDD mauritanienne, ainsi que la participation des caisses africaines déjà constituées ou en cours de création (la caisse sénégalaise, la caisse congolaise, la caisse ivoirienne, ... etc.).

Le succès de ce forum à l'échelle mondiale a été couronné par une fructueuse convention de coopération avec notre homologue italien. En parallèle, un récent fonds de co-localisation franco-tunisien de 20 Millions d'Euros avec la Bpifrance a atteint un stade de réalisation très avancé, lequel sera opérationnel en 2016.

Enfin, la CDC solide de par sa persévérance, fière de son capital humain, clairement ambitieuse par sa doctrine d'investissement fera preuve d'une plus grande détermination à œuvrer vers la concrétisation du plan quinquennal (2016-2020), synonyme d'un avenir meilleur pour la Tunisie.

Dr Boutheina Ben Yaghlane Ben Slimane

Directrice Générale
La Caisse des Dépôts et Consignations

SOMMAIRE

I. CONJONCTURE ECONOMIQUE 10

II. MISSION, METIERS ET GOUVERNANCE DE LA CDC 14

1. Mission de la CDC 16

2. Métiers de la CDC 16

3. Doctrine d'investissement de la CDC 17

4. Dispositif et règles de gouvernance de la CDC 17
4.1. Dispositif de gouvernance 18
4.2. Commission de surveillance 18
4.3. Comité permanent des ressources et emplois 20
4.4. Comité permanent des risques 21
4.5. Comité permanent de contrôle et d'audit 22
4.6. Comité des marchés 24
4.7. Comité de recrutement et de rémunération 25

5. Organigramme de la CDC 26

III. ACTIVITES ET RESULTATS 28

1. Synthèse des résultats 2015 30

2. Résultats 30

3. Chiffres clés 30
3.1. Evolution des ressources CENT et des Consignations 2014-2015 30
3.2. Structure de l'ensemble des ressources et emplois au 31 décembre 2015 31
3.3. Evolution des revenus 2015 31
3.4. Evolution des participations 2015 33

IV. PROJETS PHARES 36

V. EVOLUTION DU PORTEFEUILLE DES PARTICIPATIONS 44

1. Investissements directs de la CDC 46

2. Investissements de la CDC via la souscription aux parts émises par les FCPR 47
2.1. Participation de la CDC aux closings réalisés 48
2.2. Fonds en cours d'étude et en cours de finalisation du premier closing 50
2.3. Impact de l'intervention de la CDC 51
A. Détail des approbations de 2013 52
B. Détail des approbations de 2014 53
C. Détail des approbations de 2015 54
D. Impact sur les régions 55
E. Répartition des investissements via les FCPR par secteur et par année 56

3. Investissements de la CDC sur la ligne mezzanine 61

VI. ACTIVITES DE GESTION DES RISQUES 62

1. Activités du pôle risque management 64
1.1. Arrêté fixant les régles et les normes de gestion prudentielle 64
1.2. Risque opérationnel et cartographie des risques 65

2. Rapport prudentiel au 31 décembre 2015 65
2.1. Fonds propres nets et fonds propres permanents 65
2.2. Ratio de solvabilité 66

2.3. Division et couverture des risques 67
2.4. Risque de liquidité 68
2.5. Classification des actifs et provisions 68

VII. PARTENARIATS ET COMMUNICATION 70

1. Partenariats à l'international 72
1.1. Forum Mondial des Caisses de Dépôt 72
1.2. Partenariats avec la Cassa Depositi e Prestiti (CDP) 74
1.3. Partenariats avec la Banque Mondiale 75
1.4. Partenariats avec le groupe Caisse des Dépôts Français. 76
1.5. Partenariats avec l'Agence Française de Développement (AFD) 78
1.6. Partenariats avec la Med Confederation 78
1.7. Partenariats avec la CAIXA et l'IOM 79

2. Partenariats nationaux 80
2.1. Atelier de présentation de la stratégie d'intervention de la CDC 80
2.2. Partenariats avec les offices de développement régional 80
2.3. Workshop sur la restructuration des SICAR régionales 81
2.4. Création d'un réseau d'apporteurs d'affaires 82
2.5. Lancement de l'initiative ODACE
(Opération de Détection et d'Appui à la Création d'Entreprises) 83

VIII. BILAN SOCIAL ET PLAN DE FORMATION 86

1. Politique de recrutement orientée vers le développement du pôle métier 88
1.1. Focus sur les recrutements de l'année 88
1.2. Evolution étudiée de l'effectif de la Caisse 88

2. Portail collaboratif HRM 89

3. Bilan RH en quelques chiffres 89

IX. ANNEXES (ETATS FINANCIERS) 92

Annexe 1 : Etats financiers 94
1.1. Bilan 94
1.2. Etat de résultat 96
1.3. Etat de flux de trésorerie 96
1.4. Extrait du rapport des commissaires aux comptes 98

Annexe 2 : Reporting sur les risques 99
2.1. Fonds propres nets et fonds permanents 99
2.2. Détermination des risques encourus 100
2.3. Risques encourus sur un même investissement 102
2.4. Actifs classés et constitution des provisions 103

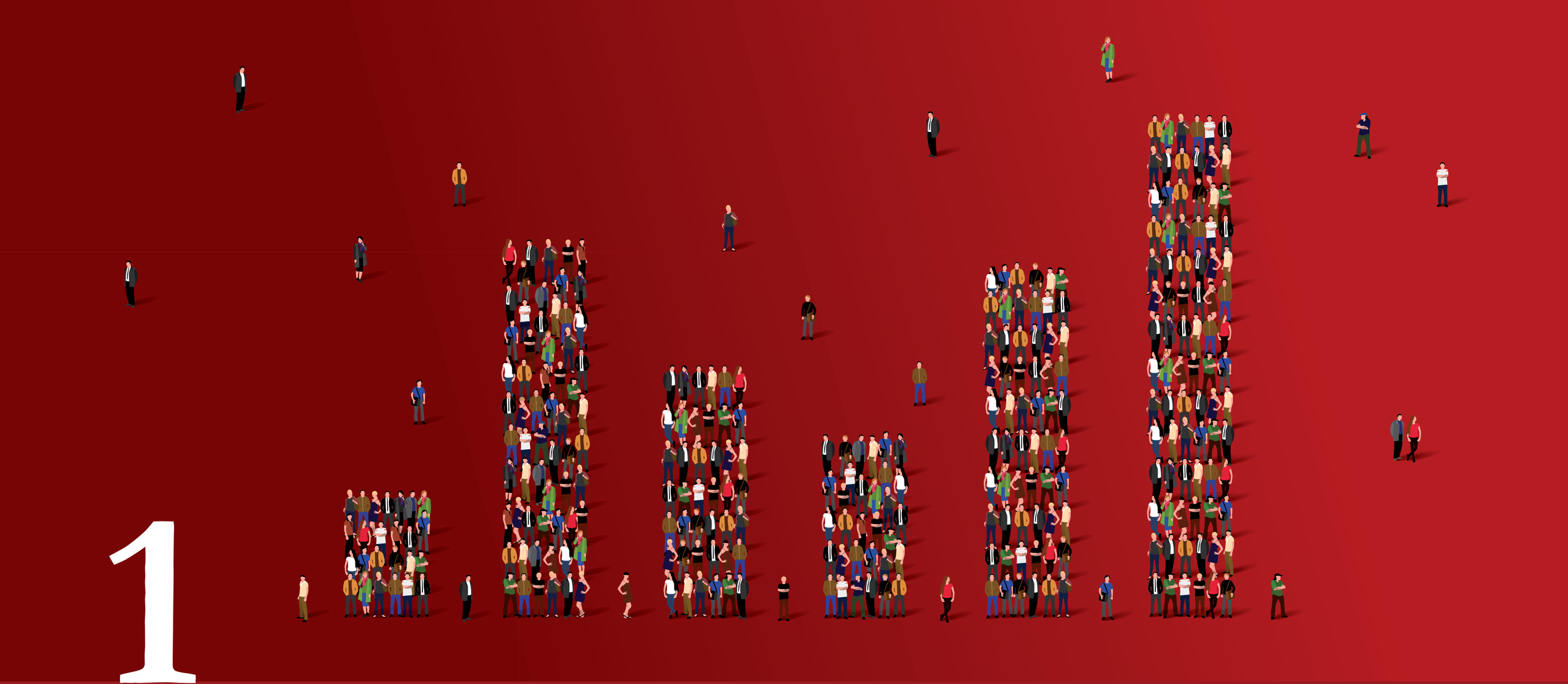

1

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

L'année 2015 a été marquée par un apaisement du climat politique et social grâce à la tenue des élections générales et la nomination d'un nouveau gouvernement en février 2015. Cependant, l'activité économique a enregistré une stagnation voire même une récession dans les principaux secteurs productifs à l'exception de celui de l'agriculture et de la pêche qui a bénéficié de la récolte exceptionnelle de l'huile d'olive. En effet, les retombées des évènements terroristes perpétrés à Sousse et au Bardo ont lourdement pesé sur l'activité dans les services marchands, en particulier sur le tourisme et le transport dont les principaux indicateurs ont connu une forte détérioration par rapport à ceux réalisés en 2014. Pareillement, les principales branches des industries manufacturières, hormis les industries agroalimentaires, ont connu une contraction malgré la reprise modérée de la croissance économique dans la zone Euro. Pour leur part, les principaux secteurs des industries non manufacturières, notamment l'activité minière et à un degré moindre l'activité énergétique, ont affiché un fléchissement. Ainsi le **taux de croissance** économique s'est situé à 0,8% en 2015 contre 2,3% en 2014. Ce taux est loin de permettre d'atténuer le taux de chômage assez important qui a atteint 15,4% en 2015 contre 15% en 2014. Les diplômés de l'enseignement supérieur continuent à souffrir le plus du chômage avec un taux de 31,2%.

En ce qui concerne **le déficit budgétaire** et selon la Banque Centrale Tunisienne, celui-ci a été maîtrisé en dessous de 5% du PIB en 2015, à la faveur d'une forte baisse des prix internationaux du pétrole et, de fait, d'une diminution des subventions à l'énergie. Les recettes totales ont légèrement baissé à 23% du PIB, contre 23,9% en 2014, mais à un rythme plus lent que les dépenses, reflétant l'atonie de l'activité économique. Les dépenses publiques sont restées dominées par les dépenses de fonctionnement, dont une masse salariale qui a augmenté de 13,4% du PIB contre 12,8% en 2014 pour atteindre près de 50% des dépenses totales. Les dépenses d'investissement ont continué d'être comprimées, indiquant une exécution lente des investissements. La dette publique a atteint 52% du PIB en 2015.

Toujours selon la même source, **le déficit commercial** a été ramené à 11,3% du PIB en 2015, contre un niveau record de 13,7% du PIB en 2014, un taux résultant de la décélération de la demande intérieure privée et de la baisse des prix internationaux de l'énergie. Malgré des exportations exceptionnelles d'huile d'olive, les exportations totales ont diminué en raison d'une faible production

[1] Rapport annuel 2015, Banque Centrale de Tunisie, Juin 2016.

dans les secteurs des mines et de l'énergie, et des faibles résultats dans le secteur manufacturier. Les importations se sont contractées sous l'effet de la forte baisse des prix internationaux du pétrole et de la faible demande des équipements et machines importés. Les arrivées de touristes et les recettes touristiques ont chuté respectivement de 30,8 et 35,1%. En ce qui concerne les apports d'IDE, ils ont augmenté de 9% en 2015, et les réserves de change brutes de 200 Millions de Dollars pour s'établir à 7,5 Milliards de Dollars à la fin de 2015, représentant 4 mois d'importations. Par ailleurs, le taux de change du dinar a enregistré une dépréciation de 8,4% par rapport au dollar et une appréciation de 3,4% vis-à-vis de l'euro.

L'excédent de **la balance des opérations** en capital et financières et celles d'ajustement s'est situé à 8.385 MDT au cours de l'année 2015 contre 8.964 MDT en 2014 : S'agissant de la balance des opérations en capital, son excédent s'est contracté pour revenir à 340 MDT en 2015 contre 510 MDT en 2014.

En ce qui concerne le niveau des prix, **l'inflation** a légèrement diminué pour passer sous la barre des 5%. Le taux d'inflation des produits alimentaires et celui des produits manufacturés ont connu une décélération de leur rythme de progression pour atteindre, en moyenne, 5,2% et 4,8%, respectivement, contre 5,4% et 5,2% en 2014, alors que l'évolution des prix des services a connu une certaine accélération en 2015, passant de 4,2% en 2014 à 4,6% en 2015. Pour ce qui est de l'inflation sous-jacente, la hausse des prix des produits hors frais et encadrés a atteint 5,3% en moyenne, en 2015, demeurant à ses niveaux élevés enregistrés en 2013 et 2014, soit 5,5% et 5,4% respectivement.

2

MISSION, METIERS ET GOUVERNANCE DE LA CDC

1. MISSION DE LA CDC

Selon l'article 2 du décret-loi 85-2011 portant création de la Caisse des Dépôts et Consignations :

« La CDC est chargée de la conservation des ressources, des fonds et des titres mis à sa disposition ainsi que les ressources qu'elle mobilise et notamment de leur gestion en les affectant dans les placements et investissements ci-après :

- Les différentes catégories de bons de trésor et de placements garantis par l'Etat,
- La réalisation ou la participation aux investissements quels que soient leurs délais d'une manière directe ou indirecte ou dans le cadre de partenariats avec le secteur privé dans tous les domaines économiques à caractère stratégique, tout en veillant à leur viabilité économique et plus précisément dans l'infrastructure, le développement régional, les secteurs des nouvelles technologies, de l'environnement et du développement durable ainsi que le soutien aux petites et moyennes entreprises.
- Les investissements sur les marchés financiers.

2. METIERS DE LA CDC

La CDC est encore une jeune institution (créée en 2011) mais elle travaille à se faire une place de choix sur le marché de par son modèle économique unique et ses interventions d'ordre contra-cyclique afin d'encourager l'investissement dans les grands projets à caractère stratégique, d'appuyer le Partenariat Public Privé, de soutenir les PME et de dynamiser le marché financier.

3. DOCTRINE D'INVESTISSEMENT DE LA CDC

PRINCIPES GÉNÉRAUX D'INVESTISSEMENT

- Développer l'investissement de long terme
- Investir sous forme de fonds propres ou quasi-fonds propres
- Investir dans des projets « économiquement viables »
- Respecter les règles de marché et de la concurrence
- Investir de manière prioritaire sur le territoire national
- Intervenir en règle générale en tant qu'investisseur minoritaire (sauf pour les investissements stratégiques)

PRINCIPES D'INTERVENTION EN TANT QU'INVESTISSEUR D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

- Agir en appui aux politiques publiques
- Agir sur des besoins non couverts ou insuffisamment couverts par le marché
- Intervenir en tant qu'investisseur contra-cyclique
- Intervenir en tant que co-investisseur
- Assurer le rôle de tiers de confiance et d'expert neutre
- Agir dans le cadre d'un mandat explicite de l'État

PRINCIPES D'INTERVENTION EN TANT QU'INVESTISSEUR FINANCIER

- Détenir des actifs diversifiés et sécurisés
- Gérer des actifs dans une perspective de long terme
- Garantir dans la durée les revenus nécessaires au financement des activités
- Exercer un effet d'entraînement auprès des investisseurs privés

4. DISPOSITIF ET REGLES DE GOUVERNANCE DE LA CDC

La CDC a adopté une gouvernance à l'image des meilleures normes propres aux établissements financiers. La Caisse des Dépôts et Consignations est dirigée par un directeur général nommé sur proposition du chef du gouvernement. Le Directeur Général exerce ses fonctions sous le contrôle d'une commission de surveillance présidée par le Ministre des Finances.

4.1. DISPOSITIF DE GOUVERNANCE

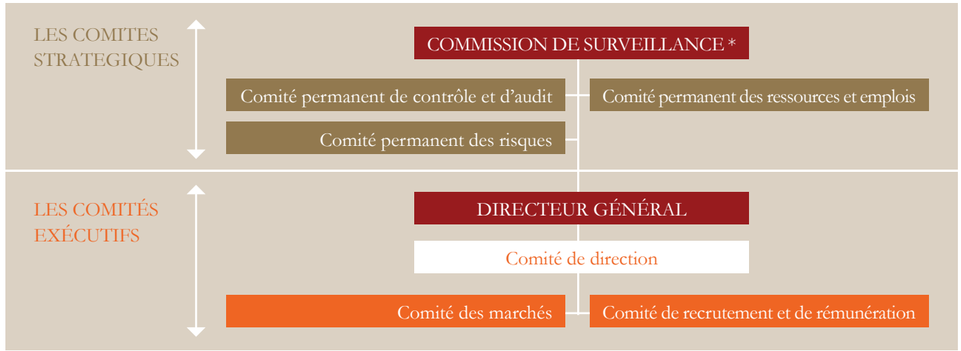

* Les attributions du secrétaire permanent de la commission de surveillance sont affectées au DGA de la CDC.

4.2. COMMISSION DE SURVEILLANCE

La commission de surveillance de la CDC est composée des membres suivants :

M. SLIM CHAKER
Président de la commission de surveillance
Ministre des Finances

M. HEDI DAMMAK
Ministère des Finances

M. SADOK DHAOU BEJJA
Ministère de l'Industrie

M. LOTFI FRADI
Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale

M. SAMIR LAZAAR
Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale

M. CHOKRI NSIB
Ministère de l'Environnement

M. MEKKI TOUIHRI
Ministère de l'Equipement

M. JAMEL BEN YACOUB
Banque Centrale de Tunisie

M. HAYKEL MAALAOUI
Office National des Postes

M. JALLOUL AYED
Membre Indépendant

M. AHMED ABDELKEFI
Membre Indépendant

Les membres de la commission de surveillance sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable une seule fois par arrêté du Ministre des Finances sur proposition des ministères concernés, du gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie et du PDG de l'Office National des Postes.

4.3. COMITÉ PERMANENT DES RESSOURCES ET EMPLOIS

Conformément au Décret- loi n° 2011-85 du 13 septembre 2011, portant création de la Caisse des Dépôts et Consignations, il a été créé au sein de la CDC un comité permanent émanant de la commission de surveillance nommé « Le comité permanent des ressources et emplois » chargé d'/de :

> Proposer la politique générale de la caisse et ses domaines d'intervention.
> Donner l'approbation préalable des investissements de la caisse et la mobilisation de ses ressources à l'exception des opérations de gestion courante.
> Elaborer un rapport détaillé de son activité à la commission de surveillance.

Le comité des ressources et emplois est composé des membres suivants :

M. JAMEL BELHAJ Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Consignations : Président.
M. SADOK DHAOU BEJJA Représentant du Ministère de l'Industrie : Membre.
M. SAMIR LAZAAR Représentant du Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale : Membre.

NOMBRE DE RÉUNIONS	SUJETS TRAITÉS
04 Réunions	- Augmentation du capital des sociétés IBS, Tunis Ré, le pôle technologique de Sidi Thabet, Wifack Leasing. - Participation dans le capital de la société de marché de production de Sidi Bouzid. - Souscription aux OCA émises par les PME dans le cadre de la ligne Mezzanine : Prisma, Excel Plast, Omniacom (totalisant un montant de 5 Millions de Dinars). - Création d'un nouveau fonds de développement régional (II) d'un montant de 50 Millions de Dinars, ayant pour objet le renforcement des fonds propres des PME à fort potentiel de leadership, tant sur leur marché national que l'international ainsi que les grands projets structurants, établies sur tout le territoire Tunisien. Ce deuxième fonds est géré par la CDC Gestion, filiale de la CDC. - Participation dans les fonds : NetInvest, African Development Fund II, CapitaLease, Africamen et FCPR Euromed.

4.4. COMITÉ PERMANENT DES RISQUES

Conformément au Décret- loi n° 2011-85 du 13 septembre 2011, portant création de la Caisse des Dépôts et Consignations, il a été créé au sein de la CDC un comité permanent émanant de la commission de surveillance nommé « Le comité des risques » chargé d'/de :

> Assister la commission de surveillance dans l'accomplissement de ses attributions relatives à la gestion et la prévision des risques conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi que les politiques suivies en la matière.
> Proposer la stratégie de gestion de tous les risques financiers et opérationnels.
> Evaluer la politique de couverture des risques relatifs aux investissements et aux placements de la caisse.
> Evaluer les résultats des placements réalisés.
> Evaluer le respect des normes de gestion prudentielle.
> Elaborer un rapport détaillé de son activité à la commission de surveillance.

Le comité permanent des risques est composé de quatre membres permanents :

M. JAMEL BEN YACOUB Représentant de la Banque Centrale de Tunisie : Président.
M. JALLOUL AYED Membre Indépendant.
M. CHOKRI NSIB Représentant du Ministère de l'Environnement : Membre.
M. HAYKEL MAALAOUI Représentant de l'Office National des Postes : Membre.

NOMBRE DE RÉUNIONS	SUJETS TRAITÉS
06 Réunions	- Participation à l'augmentation de capital de la société de réassurance « Tunis Ré ». - Participation à l'augmentation de capital objet de la création de la banque islamique « Wifak International Bank ». - Prise de participation au capital de la technopole de Sidi Thabet (Biotechpole). - Souscription aux fonds communs de placement à risque Netinvest Potentiel, African Development Fund et au fonds d'amorçage CAPITALease Fund 2. - Elaboration du dispositif de reporting adressé à la direction générale et les comités stratégiques. - Préparation de la cartographie des risques. - Souscription sous forme d'OCA au capital de PRISMA, d'EXCEL PLAST et d'OMNIACOM objet de la ligne mezzanine. - Reporting semestriel sur la situation financière de la CDC. - Mise en place d'un système de contrôle interne.

Les réunions tenues durant l'année 2015 ont permis au comité permanent des risques de proposer les recommandations suivantes :

> Faire valoir le rôle de la CDC en tant qu'initiateur dans la dynamisation du secteur de l'assurance.
> Suivre de près la participation au capital de la banque islamique « Wifak International Bank ».
> Encourager les initiatives similaires à la technopole de Sidi Thabet ainsi que les régions intérieures.
> Tenir un reporting sur l'impact des participations de la CDC dans les fonds d'investissement (au niveau de ses résultats).
> Séparer entre les comités respectifs d'ouverture des plis et de dépouillement des offres.
> Revoir le cadre réglementaire de la caisse.
> Revoir la rémunération des organes de gouvernance en s'inspirant des normes bancaires.
> Proposer une procédure de mise en place d'un système de contrôle interne.
> Revoir la politique de nomination des représentants de la caisse dans les conseils d'administration.
> Assurer un contrôle permanent de deuxième niveau en vue de maîtriser les risques opérationnels.

4.5. COMITÉ PERMANENT DE CONTRÔLE ET D'AUDIT

Conformément au Décret-loi n° 2011-85 du 13 septembre 2011, portant création de la Caisse des Dépôts et Consignations, il a été créé au sein de la CDC un comité permanent émanant de la commission de surveillance nommé « Le comité de contrôle et d'audit » chargé d'/de :

> S'assurer du respect du système de contrôle interne approuvé par la commission de surveillance.
> Examiner le rapport d'activité annuel et les états financiers de la caisse avant leur transmission à la commission de surveillance.
> Contrôler et coordonner l'activité de l'instance d'audit interne et des autres instances chargées éventuellement des missions de contrôle.
> Proposer la nomination de deux commissaires aux comptes de la caisse.
> Elaborer un rapport détaillé de son activité à la commission de surveillance.

Le comité permanent de contrôle et d'audit est composé des membres suivants :

M. HEDI DAMMAK Représentant du Ministère des Finances : Président.
M. MEKKI TOUIHRI Représentant du Ministère de l'Equipement : Membre.
M. AHMED ABDELKEFI Membre Indépendant.

NOMBRE DE RÉUNIONS	SUJETS TRAITÉS
03 Réunions	- Valider les états Financier 2014. - Passer en revue les rapports des commissaires aux comptes relatifs au contrôle interne. - Valider la procédure de nomination des commissaires aux comptes sur la période (2015/2017). - Valider les états financiers semestriels arrêtés au 30/06/2015. - Valider le programme d'audit interne 2016.

Les réunions ont permis au comité permanent de contrôle et d'audit de proposer les recommandations suivantes :

> Doter le comité de contrôle et d'audit des attributions nécessaires au bon déroulement de ses activités en insistant sur la présentation d'un programme annuel d'audit.
> Présenter dorénavant tout cahier des charges relatif au choix des commissaires aux comptes pour avis au comité permanent de contrôle et d'audit.

> Approuver le choix des CAC pour la période 2015-2017.
> Approuver le programme d'audit interne annuel pour l'année 2016.
> Assurer le suivi des rapports des CAC et du respect des recommandations de ces derniers par le personnel de la caisse concerné.
> Effectuer un suivi du respect des recommandations faites au niveau des procès-verbaux du comité permanent de contrôle et d'audit par les différents services de la caisse.
> Accélérer la mise en place du manuel de procédures de la caisse.
> Charger un bureau d'études externe spécialisé afin d'étudier la faisabilité et d'évaluer l'efficacité du manuel de procédures et ce, en vue d'esquisser davantage le travail et l'optimisation des activités de la CDC.
> Rattacher le département d'audit à la Direction Générale pour le bon déroulement des missions d'audit.
> Renforcer l'équipe d'audit interne par des recrutements pour optimiser l'activité d'audit interne et garantir son efficacité.

4.6. COMITÉ DES MARCHÉS

Conformément aux décisions de la commission de surveillance, il a été attribué au comité des marchés les fonctions suivantes :

> Approuver les projets des cahiers des charges.
> Approuver les résultats des appels d'offres.
> Approuver les dossiers des règlements des marchés.
> Examiner et émettre un avis sur les résultats d'appels d'offres et les dossiers des règlements définitifs.

Le comité des marchés est composé de trois membres permanents :

M. JAMEL BELHAJ Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Consignations : Président.
M. SADOK DHAOU BEJJA Représentant du Ministère de l'Industrie : Membre.
M. SAMIR LAZAAR Représentant du Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale : Membre.

NOMBRE DE RÉUNIONS	SUJETS TRAITÉS
02 Réunions	Approbation des cahiers des charges : - Désignation des co-commissaires aux comptes pour la période 2015-2017. - Choix d'un intermédiaire en bourse. Approbation des résultats des appels d'offres : - Désignation des co-commissaires aux comptes pour la période 2015-2017.

4.7. COMITÉ DE RECRUTEMENT ET DE RÉMUNÉRATION

Conformément aux décisions de la commission de surveillance, il a été attribué au comité de recrutement et de rémunération les fonctions suivantes :

> Recruter les nouveaux profils.
> Définir la rémunération du personnel de la CDC.
> Assurer les nominations au niveau des emplois fonctionnels.

Le comité de recrutement et de rémunération est composé de trois membres permanents :

M. JAMEL BELHAJ Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Consignations : Président.
M. SADOK DHAOU BEJJA Représentant du Ministère de l'Industrie : Membre.
M. LOTFI FRADI Représentant du Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale : Membre.

NOMBRE DE RÉUNIONS	SUJETS TRAITÉS
05 Réunions	- Valider les recrutements réalisés en 2014. - Valider le plan prévisionnel de recrutement pour l'année 2015. - Approuver le renouvellement de contrat du directeur du pôle finance. - Réaliser les entretiens pour les postes de chargé de la stratégie et chargés de projets.

	- Valider le dossier de détachement. - Réaliser les entretiens pour le poste de technicien en informatique. - Valider les recrutements réalisés en 2015. - Approuver le plan prévisionnel de recrutement pour l'année 2016. - Fixer la prime de performance. - Valider le projet de décision de nomination dans les emplois fonctionnels.

5. ORGANIGRAMME DE LA CDC

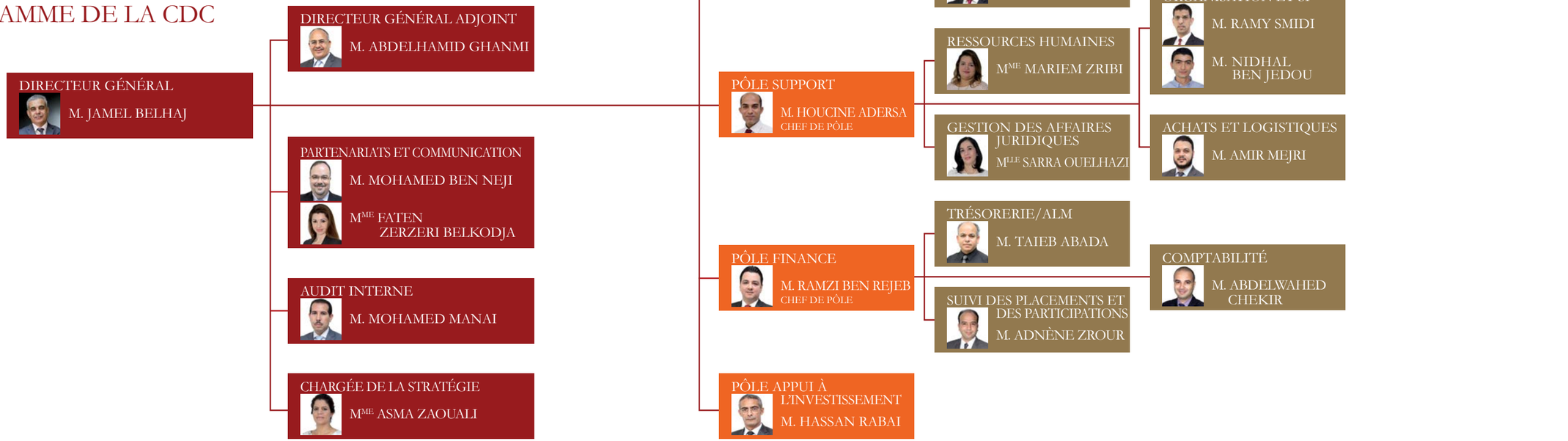

3

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

Les revenus de la caisse ont connu une croissance de 9% en passant de 265,1 Millions de Dinars en 2014 à 287,9 Millions de Dinars au 31/12/2015.
Le résultat net de 2015 de la Caisse des Dépôts et Consignations est de 35,9 MD contre 41,7 MD en 2014. Cette diminution est due essentiellement à la constatation d'une provision de l'ordre de 15,9 MD sur les Billets de Trésorerie BINA CORP.

1. SYNTHESE DES RESULTATS 2015

Revenus 2015 287,9 Millions de Dinars (+ 9 % par rapport à 2014)
Coût de financement 2015 219,9 Millions de Dinars (+ 10 % par rapport à 2014)
Résultat Net 2015 35,9 Millions de Dinars (-14% par rapport à 2014)

2. RESULTATS

	2014	2015	VARIATION
Revenus	265 091 871	287 848 599	9%
Coût de financement	200 278 089	219 954 095	10%
Marge brute	64 813 782	67 894 504	5%
Autres charges d'exploitation	8 647 654	20 082 227	132%
Résultat avant impôt	56 166 129	47 812 277	-15%
Impôt sur les bénéfices	14 477 607	11 885 989	-18%
Résultat net	41 688 522	35 926 288	-14%

3. CHIFFRES CLES

3.1. EVOLUTION DES RESSOURCES CENT ET DES CONSIGNATIONS 2014-2015

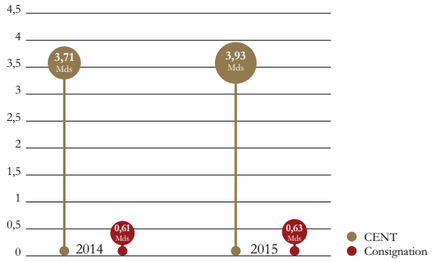

3

3.2. STRUCTURE DE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES ET EMPLOIS AU 31 DÉCEMBRE 2015

Ressources de la CDC au 31/12/2015 en Millions de Dinars

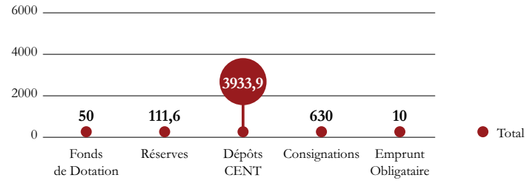

Emplois de la CDC au 31/12/2015 en Millions de Dinars

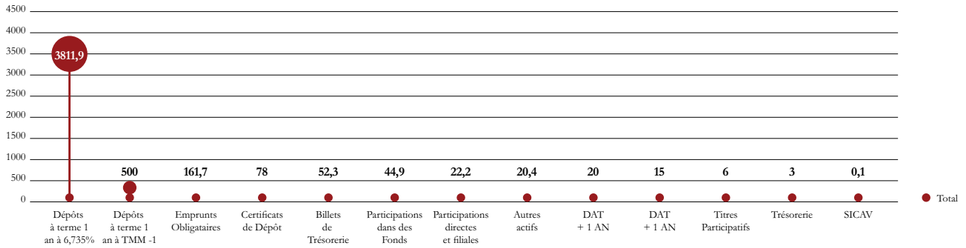

3.3. EVOLUTION DES REVENUS 2015

1. Cent

	2014	2015	VARIATION 2014-2015	VARIATION %
Solde CENT	3 708 173 505	3 933 858 423	225 684 918	6%
Produits bruts	228 411 632	248 087 472	19 675 840	9%
Charges brutes	198 887 201	218 697 564	19 810 363	10%
Marge brute	29 524 430	29 389 908	-134 522	0%
Produits en %	6,16%	6,31%	0,15%	2%
Charges en %	5,36%	5,56%	0,20%	4%
% de la Marge	0,80%	0,75%	-0,05%	-6%

2. Consignations

	2014	2015	VARIATION 2014-2015	VARIATION %
Solde consignations	610 000 000	630 000 000	20 000 000	3%
Produit brut	20 648 574	19 224 679	-1 423 895	-7%
Charges	620 000	630 000	10 000	2%
Marge brute	20 028 574	18 594 679	-1 433 895	-7%
Produits en %	3,39%	3,05%	-0,33%	-10%
Charges en %	0,10%	0,10%	0,00%	-2%
%de la Marge	3,28%	2,95%	-0,33%	-10%

3. Autres revenus

	MONTANT (EN DINARS)
Revenus - OPCVM	51 610
Revenus - Billets de trésorerie	-2 479 892
Revenus - Certificats de dépôt	5 970 441
Revenus - Dépôts à terme	1 044 153
Revenus - Obligations	10 802 988
Revenus - Dépôts à vue	548 444
Revenus - Titres participatifs	7 890
Revenus - Intérêts Créditeurs	32 732
Marge Brute	15 978 367

Contribution à la marge

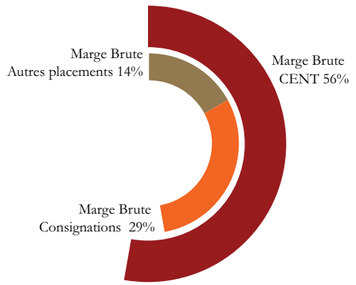

	MONTANT (EN DINARS)	CONTRIBUTION À LA MARGE
Marge brute CENT	36 486 719	56%
Marge brute consignations	18 594 679	29%
Marge brute autres placements	8 884 556	14%
Marge totale	64 778 173	100%

3.4. EVOLUTION DES PARTICIPATIONS 2015

1. Participations directes

A. Actions cotées

L'année 2015 a été marquée par la prise de participation dans WIFAK INTERNATIONAL BANK, ainsi que la mise en œuvre de la stratégie de la CDC visant la dynamisation du marché financier en constituant un portefeuille de titres cotés pour un montant total de 16 415 597 Dinars.

DATE	PARTICIPATION	MONTANT (EN DINARS)
06/11/2015	WIFAK INTERNATIONAL BANK	15 000 000
10/12/2015	AMEN BANK	216 400
10/12/2015	T.P.R	35 239
11/12/2015	ATL	224 000
11/12/2015	T.P.R	22 852
15/12/2015	SOTRAPIL	213 804
15/12/2015	T.P.R	61 411
16/12/2015	TUNISIE LEASING	208 764
17/12/2015	T.P.R	14 302
29/12/2015	CITY CARS	208 337
29/12/2015	T.P.R	83 760
31/12/2015	AMEN BANK	42 140
31/12/2015	T.P.R	43 588
31/12/2015	TUNISIE LEASING	41 000
	TOTAL	16 415 597

B. Actions non cotées

L'année 2015 a été marquée par la prise de participation dans les Technopoles de Sousse et de Sidi Thabet, ainsi que dans les sociétés JINENE, SOMAPROC et MITIGAN, et ce, pour un montant total de 2 539 900 Dinars.

DATE	PARTICIPATION	MONTANT (EN DINARS)
16/01/2015	JINENE SA	50 000
01/07/2015	TECHNOPOLE DE SOUSSE	2 000 000
21/07/2015	1ERE LIB 1/4 TECHNOPOLE SIDI THABET	112 500
24/07/2015	MITIGAN (50%)	127 400
21/09/2015	SOMAPROC (25%)	250 000
	TOTAL	2 539 900

2. Participations à des fonds d'investissements

A. Les FCPR

L'année 2015 a été marquée par la libération des participations dans deux fonds communs de placement à risque pour un montant total de 24,5 Millions de Dinars.

DATE	PARTICIPATION	MONTANT (EN DINARS)
15/06/2015	LIBÉRATION 3/4 FDR	22 500 000
30/06/2015	LIBÉRATION MAX ESPOIR	2 000 260
	TOTAL	24 500 260

B. FCP Actions

L'année 2015 a été marquée par l'injection de 1,56 Millions de Dinars dans trois Fonds Communs de Placement Actions et mixtes :

	MONTANT (EN DINARS)	CONTRIBUTION À LA MARGE
02/10/2015	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	5 000
15/12/2015	FCP SMART EQUITY 2	1 232 289
15/12/2015	FCP INNOVATION	325 587
	TOTAL	1 562 876

4

PROJETS PHARES

La Caisse des Dépôts et Consignations a réalisé des interventions dans plusieurs projets à caractère stratégique en appui aux politiques de l'Etat tels que le financement de plusieurs technopoles: la Société du Pôle de Compétitivité de Sousse, la Société de Gestion de la technopole de Sidi Thabet et la Société de Gestion de la technopole de Sfax. Ainsi, à travers cette initiative, la Caisse contribue au développement de la recherche scientifique et l'encouragement des innovations technologiques au service du système productif. De plus, chaque technopôle sert de levier au développement de sa région et de l'économie nationale.

LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

SOCIÉTÉ DU PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ DE SOUSSE

La Société du pôle de compétitivité de Sousse, fondée en 2009 par le groupe Amen et la BTK, a pour mission d'assurer la promotion des IMEE en tant que zone d'activité technologique et d'offrir dans ce cadre des services aux entrepreneurs créateurs ainsi qu'aux entreprises en matière d'innovation.

> Spécificité La mécatronique et les nanotechnologies.
> 1er Responsable M. Hichem TURKI.
> Total Investissement (2015) 221 000 000 DT.
> Capital social (2015) 35 550 000 DT.
> Part de la CDC dans le capital 23%.
> Participation de la CDC par rapport à l'investissement total 4%
> Appartenance à un groupe ou une SCR chef de file HBG, Onetech, CTKD.
> Evolution de l'activité de la société
- Augmentation du capital de la société de 24,5 MDT pour passer de 11 MDT à 35,5 MDT. Cette augmentation a été concrétisée par la libération du premier quart au début du mois de septembre 2015.
- Accord préalable de la BH pour un crédit de 15 MDT qui servira pour l'acquisition d'un terrain à Hammam Maarouf auprès de l'AFH, sur lequel sera érigée la zone d'appui.
- Début d'aménagement de la ZI Enfidha et de la technopole.

> Objectifs de financement de la CDC
- L'extension de la Technopôle de Sousse.
- L'aménagement de la ZI Enfidha et la construction d'un centre de vie.
- L'acquisition et l'aménagement du terrain à Hammam Maarouf.

SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SFAX

La Société de gestion de la technopole de Sfax, créée en 2007, est chargée du développement de la technopole de Sfax et des zones industrielles et services associés.

> Spécificité Les technologies de l'information, de la communication et du multimédia.
> 1er Responsable M. Najib ABIDA
> Total Investissement (2015) 97 456 000 DT.
> Capital social (2015) 6 389 200 DT.
> Part de la CDC dans le capital (2015) 25%.
> Participation de la CDC par rapport à l'investissement total 2%.
> Appartenance à un groupe ou SCR chef de file
Les actionnaires de ce projet sont :
- La Poste Tunisienne,
- La Banque de l'Habitat (BH),
- Tunisie Télécom
- L'Arab Tunisian Bank,
- La SICAR Amen,
- Telnet,
- Poulina (PGH).

> Evolution de l'activité de la société
- La CDC a participé à l'augmentation du capital de la société qui a été décidée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 28/10/2015 pour un montant réservé de 2 500 000 DT. Le capital est passé donc de 6 389 200 DT à 8 889 200 DT. Le chiffre d'affaires réalisé en 2015 s'élève à 151 000 DT.

> Objectifs de financement de la CDC
- Le financement sert à l'aménagement des terrains, des espaces de production, des ateliers et des espaces communs au niveau de la technopôle.

SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SIDI THABET

La Société Biotech, créée en 2012, est chargée du développement de la technopole de Sidi Thabet et des zones industrielles et services associés.

> Spécificité La biotechnologie (molécules biologiquement actives, les anticorps et vaccins, les essais cliniques, l'ingénierie appliquée à la santé, etc.)
> 1er Responsable M. Hamadi AYEDI.
> Total Investissement (2015) 178 000 000 DT.
> Capital social (2015) 3 000 000 DT.
> Part de la CDC dans le capital (2015) 23%.
> Participation de la CDC par rapport à l'investissement total 0,25%.
> Appartenance à un groupe ou SCR chef de file :
  - Amen BANK
  - ATB
  - STB
  - BH
  - SIPHAT
  - Institut Pasteur
> Evolution de l'activité de la société :
  - Le capital initial de la technopole était de 1MD en 2012. Après deux augmentations, de capital, ce dernier a égalé 3MD en 2015.
  - Le chiffre d'affaires a connu une augmentation; en effet, il est passé de 44 000 000 DT en 2014 à 44 000 000 DT en 2015.
> Objectifs de financement de la CDC :
  - Participation de la CDC : 450 000 DT.
  - Le financement servira dans une première phase à réaliser des études techniques et dans une deuxième phase, à l'aménagement de la zone industrielle du site de la Technopole de Sidi Thabet ainsi que la zone d'appui de Tebourba.

D'autre part, la CDC a contribué au développement de la finance islamique, suite à sa participation en 2012 dans la création du tout premier fonds d'investissement « Theemar », elle poursuit sur cette même lancée en participant au capital de la Wifak Bank. De plus, dans le cadre de la promotion des projets innovants, la CDC a été initiatrice dans le financement du tout premier « credit bureau » en Tunisie.

La société Wifak International Bank (WIB), créée en 2012, est une banque islamique ayant pour objectif principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers, conformément à la loi n°94-89 du 26 Juillet relative au leasing.

> 1er Responsable M. Mohamed MELLOUSSE.
> Total Investissement (2015) 120 000 000 DT.
> Capital social (2015) 150 000 000 DT.
> Part de la CDC dans le capital (2015) 10%.
> Participation de la CDC par rapport au total investissement (2015) 13%.
> Appartenance à un groupe ou SCR chef de file L'ICD peut être considérée comme un groupe/chef de file (détenant 30% du capital).
> Evolution de l'activité de la société En 2010, le capital était de 15 000 000 DT divisé en 3 000 000 actions d'une valeur de 5DT chacune. En 2015 le capital a été porté à 30 000 000 DT.
> Objectifs de financement de la CDC
  - La participation de la CDC est de 15 000 000 DT soit 10% du capital. Cette participation s'est effectuée suite à l'obtention de la société de l'agrément d'exercice de l'activité bancaire et a porté ainsi son capital de 30 MDT à 150 MDT divisé en 30 000 000 actions de 5DT chacune.
  - La participation de la CDC vise aussi à :
    Promouvoir la Finance Islamique et la diversité des produits financiers.
    Renforcer le marché interbancaire de finance islamique.

Mitigan
Foster Development & Mitigate Risks !

MITIGAN, créée en 2013, est une société spécialisée dans le « credit bureau ». Elle a pour rôle la mise en place d'une infrastructure assurant l'échange, le traitement des données relatives à la solvabilité des entreprises et des individus (professionnels et particuliers). Elle assure également le développement de produits et services permettant la maîtrise des risques et la gestion de la relation client pour l'ensemble des acteurs économiques sur le marché de données tels que les modèles de prévision et les tableaux de bord de suivi.

> 1er Responsable M. Omar EL MATRI.
> Total Investissement (2015) 4 500 000 DT.
> Capital social (2015) 3 375 000 DT.
> Part de la CDC dans le capital (2015) 30%.
> Participation de la CDC par rapport au total investissement (2015) 30%.
> Evolution de l'activité de la société
  - Le capital initial de MITIGAN s'élève à 30KDT détenu par 6 personnes physiques. En 2015, MITIGAN a cédé une part sociale à la CDC d'une valeur de 1KDT et une part sociale à SWING d'une valeur de 100DT.
  - L'AGE du 23/01/2015 a approuvé la transformation de la société en une SA et son capital a été porté à 1020 KDT.
> Objectifs de financement de la CDC
  - Participation de la CDC : 1KDT.
  - L'objectif étant de fournir des informations fiables et pertinentes sur la solvabilité des personnes morales et physiques afin d'aider les différents acteurs économiques dans la quête de maitrise des risques et d'amélioration de leurs services à la clientèle.

4

«Venir ensemble est un commencement; rester ensemble est un progrès; travailler ensemble est un succès».

Henry Ford

5

EVOLUTION DU PORTEFEUILLE DES PARTICIPATIONS

1. INVESTISSEMENTS DIRECTS DE LA CDC

Plus de 2 886 MDT de fonds mobilisés pour une intervention totale de la CDC dépassant les 33 MDT soit un levier de 85, étant précisé que la caisse n'est intervenue que dans des projets opérant dans des secteurs dont la stratégie est clairement définie par l'Etat.

Unité : les montants sont exprimés en DT

PROJETS	COÛT DE L'INVESTISSEMENT	CAPITAL	PARTICIPATION DE LA CDC MONTANT	%	GOUVERNORAT	ACTIVITÉ
Société du pôle de compétitivité de Sousse (SPCS)	221 000 000	35 550 000	8 000 000	23%	Sousse	Développement de la technopole de Sousse, des zones industrielles et services associés
Société de gestion de la technopole de Sidi Thabet	178 000 000	2 000 000	450 000	23%	Ariana	Développement de la technopole de Sidi Thabet, des zones industrielles et services associés
Société de gestion de la technopole de Sfax	97 456 000	6 389 200	1 624 500	25%	Sfax	Développement de la technopole de Sfax, des zones industrielles et services associés
MITIGAN	4 500 000	3 375 000	254 900	8%	Tunis	Crédit de bureau
Wifak Bank	120 000 000	150 000 000	15 000 000	10%	Médenine	Banque islamique
Jinène SA	2 205 000 000	205 000	50 000	24%	Béja	Société d'étude pour la mise en place d'une Smart City
Société hôtelière Port Prince	59 800 000	38 030 700	8 000 000	13%	Nabeul	Complexe hôtelier
AGORA Gestion[2]	1 000 000	1 000 000	500 000	49%	Tunis	Espace culturel
Total	2 886 756 000	236 549 900	33 879 400	-		

2. INVESTISSEMENTS DE LA CDC VIA LA SOUSCRIPTION AUX PARTS EMISES PAR LES FCPR

La CDC projette d'intervenir dans des fonds dont le montant total est de l'ordre d'un Milliard de Dinars. 31% de ces fonds (en termes de taille) ont réalisé un premier closing. Les 69% restants sont en cours d'étude ou en cours de levée du premier closing.

Unité : KDT

	MONTANT PROJETÉ	%
Fonds en cours d'étude & en cours de levée du premier closing	740 000	69%
Fonds ayant réalisé un premier closing	330 000	31%
Total	1 070 000	100%

Les investissements de la CDC via la souscription aux parts émises les FCPR

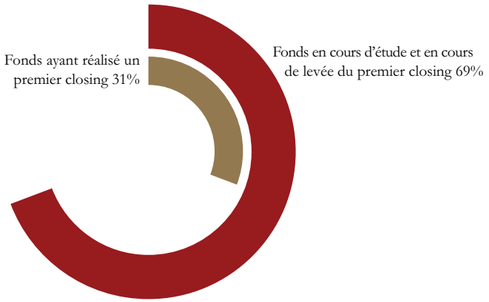

L'année 2015 a connu principalement :

- La levée du fonds de développement régional II d'un montant de 50 000 KDT.
- Un avancement notable dans l'instruction du dossier de la CDC export qui sera concrétisé en 2016 par la souscription d'un nouveau fonds de co-localisation franco-tunisien d'un montant de 20 000 K€.
- L'étude de la participation dans un nouveau fonds FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES et ITQAN INVESTMENT FUND dont les montants projetés respectifs sont de 20 000 KDT et 10 000KDT.

[2] A chaque opportunité identifiée, le coût du projet s'élèvera à 1000KDT. AGORA gestion y participera à hauteur de 350 KDT et ce, via l'émission d'OCA qui seront souscrites par la CDC pour une durée de 14 ans dont 7 ans de grâce. 350 KDT seront apportés par des financeurs locaux. Le reliquat sera financé par des dettes bancaires et des subventions.

> La réalisation de nouveaux closings (MAX ESPOIR et SWING). Aujourd'hui, le montant levé est de 213 214 KDT contre 103 694 KDT au 31/12/2014 ce qui représente 57% de la taille des fonds ayant réalisé un premier closing et 20% de la taille totale projetée qui est de 1 070 000 KDT.

Unité : KDT

	MONTANT PROJETÉ	%
Montant levé	168 227	51%
Montant à lever	161 773	49%
Total	330 000	100%

Fonds ayant réalisé un premier closing

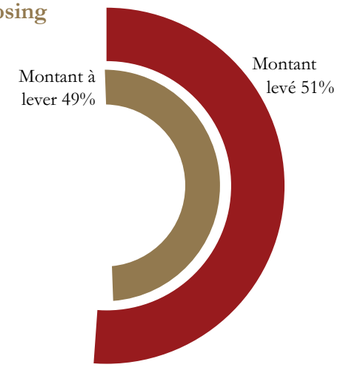

L'année 2015 a connu principalement :

> Un deuxième closing du FCPR MAX ESPOIR pour le porter à 16 339 KDT.
> Un deuxième closing du FCPR SWING pour le porter à 25 000 KDT.

2.1. PARTICIPATION DE LA CDC AUX CLOSINGS RÉALISÉS

La participation de la CDC aux Closings réalisés se présente comme suit :

Unité : KDT

DÉSIGNATION	2013	2014	2015	TOTAL (2013,2014 ET 2015)
Montants projetés	185 000	65 000	80 000	330 000
Montants levés	71 339	30 625	66 250	168 214
Participation de la CDC aux fonds	43 000	6 125	53 250	102 375
Levier	1,66	5	1,24	1,64
Montants levés/Montants projetés	39%	47%	83%	51%
Participation de la CDC /Montants levés	60%	20%	80%	61%

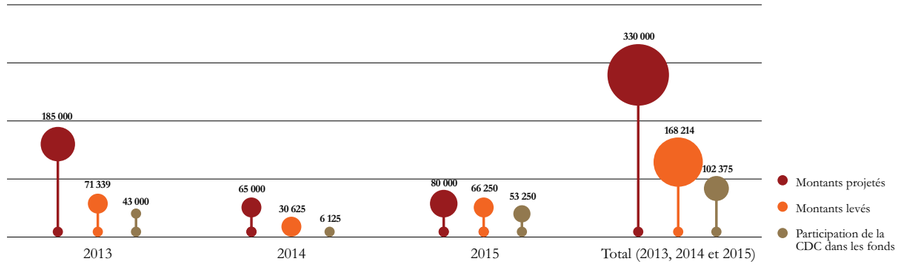

Le tableau précédent montre que le levier financier s'est nettement amélioré sur les fonds lancés en 2014 comparé à ceux lancés en 2013. En effet, le levier est passé de 1,66 en 2013 à 5 en 2014. Cette valeur a ensuite baissé pour atteindre 1,24 en 2015. Cette baisse est expliquée principalement par la souscription de la CDC au fonds de développement régional II qui revêt un intérêt stratégique particulier.

Par ailleurs, sur les trois années cumulées :

> Les fonds levés dépassent les 168 MDT pour une intervention de la CDC de plus de 102 MDT. Ceci laisse à déduire un levier moyen de plus de 1,64.
> Les montants levés représentent 51% des montants projetés.
> La participation de la CDC représente 61% des montants levés.

Le détail par fonds ayant réalisé un premier closing est présenté dans le tableau suivant :

Unité : les montants sont exprimés en KDT

FONDS AYANT RÉALISÉ UN PREMIER CLOSING	PREMIÈRE SOUSCRIPTION	CHIFFRES EN KDT MONTANT PROJETÉ	MONTANT LEVÉ	PARTICIPATION DE LA CDC DANS LES FONDS
FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	2013	100 000	35 000	30 000
THEEMAR	2013	50 000	20 000	10 000
MAX ESPOIR	2013	35 000	16 339	3 000
SWING	2014	50 000	25 013	5 000
PHENICIA FUND	2014	15 000	5 625	1 125
AMEN CAPITAL	2015	30 000	16 250	3 250
FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL II	2015	50 000	50 000	50 000
Total 2015	-	330 000	168 227	102 375

**La participation de la CDC au fonds de développement régional a été approuvée par le comité de surveillance en date du11/09/2015.*

2.2. FONDS EN COURS D'ÉTUDE ET EN COURS DE FINALISATION DU PREMIER CLOSING

Douze autres fonds sont en cours d'étude et en cours d'approbation dans lesquels la CDC projette de participer. Ils totalisent une taille estimée à 740 MDT et se détaillent comme suit :

Unité : les montants sont exprimés en KDT

FONDS EN COURS D'ÉTUDE & EN COURS DE LEVÉE DU PREMIER CLOSING	CARACTÉRISTIQUES NATURE	MONTANT PROJETÉ	AVANCEMENT ETUDE	LEVÉE
1. JASMIN FUND	FCPR	100 000		X
2. SYAHA CAPITAL	FCPR	100 000		X
3. MCP IMMOFUND	FCPR	20 000	X	
4. AFRICAMEN	FCPR	60 000		X
5. NET INVEST POTENTIEL	FCPR	20 000		X
6. KEYSTONE	FCPR	200 000		X
7. PERENNIS INVESTMENT FUND	FCPR	50 000	X	
8. AMANAT FUND	FCPR	100 000	X	
9. ADF	FCPR	15 000		X
10. FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISE	FCPR	20 000		X
11. ITQAN INVESTMENT FUND	FCPR	10 000	X	
12. FONDS DE COLOCALISATION FRANCO-TUNISIEN	FCPR	45 000[3]	X	
TOTAL	12	740 000	5	7

Un fonds de co-localisation franco-tunisien sera souscrit à parts égales entre Bpifrance et la Caisse des Dépôts et Consignations et un premier closing est prévu pour le début de l'année 2016. Le fonds vise à développer les relations économiques tuniso-françaises à travers le financement des PME tunisiennes et françaises à fort potentiel de croissance et susceptibles de développer leurs activités dans les deux pays. Mais aussi en Afrique, au Moyen-Orient et en Europe.

2.3. IMPACT DE L'INTERVENTION DE LA CDC

L'impact se présente comme suit :

Unité : les montants sont exprimés en DT

	2013	2014	2015
Nombre de projets	6	21	22
Participation des fonds	11 350 000	30 588 230	37 402 995
Investissements	23 680 000	152 973 569	184 886 193
Levier	2,09	5	4,94

Evolution du nombre de projets (2013, 2014 et 2015)

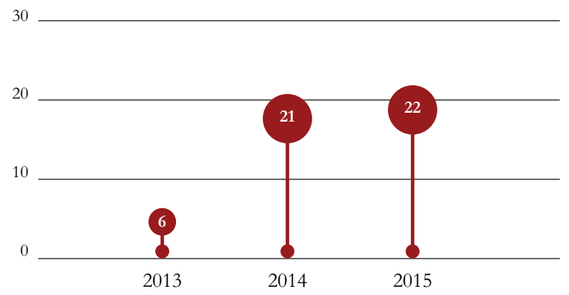

[3] 45 000 KDT ≈20 000K€

Evolution des participations des fonds et des investissements en DT (2013, 2014 et 2015)

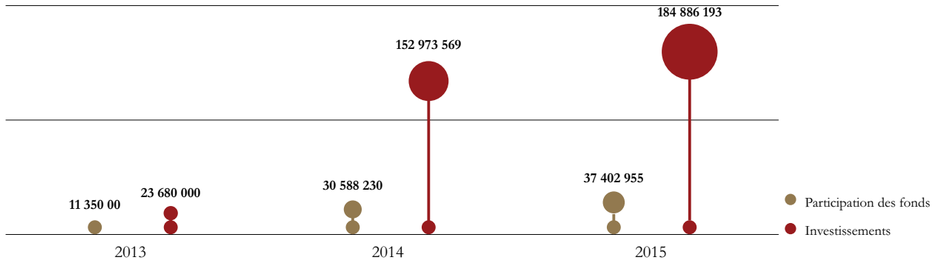

Les données concernant les projets approuvés ou investis laissent constater que :

> Le nombre de projets approuvés a connu une croissance de 250% en 2014 par rapport à 2013 passant de 6 projets à 21. En 2015, le nombre de projets s'élève à 22.
> Le montant des participations des fonds a progressé sur les trois années (2013, 2014 et 2015). De 2013 à 2014 ce montant s'est multiplié de plus de 2 fois et demi. En 2015, une légère progression a été enregistrée.
> Le montant des investissements réalisés a également connu une nette évolution en 2014 par rapport à 2013. Cette évolution s'est encore confirmée en 2015.
> Compte tenu du montant des participations et ceux des investissements réalisés, le levier financier est passé à 5 en 2014 contre 2 en 2013. En 2015, il est supérieur à 4,9.

A. Détail des approbations de 2013

Comme détaillé dans le tableau suivant, les 6 approbations accordées en 2013 ont totalisé un montant de plus de 11 350 KDT et ont mobilisé un investissement de plus de 23 680 KDT :

Unité : les montants sont exprimés en DT

PROJETS INVESTIS EN 2013	FONDS	PARTICIPATION DU FONDS	INVESTISSEMENT TOTAL	STADE D'APPROBATION AU 31/12/2015
1. Excel Fish (Ph 1)	SWING	1 500 000	1 500 000	Investi
2. Général assistance	SWING	1 000 000	1 000 000	Investi

Unité : les montants sont exprimés en DT

PROJETS INVESTIS EN 2013	FONDS	PARTICIPATION DU FONDS	INVESTISSEMENT TOTAL	STADE D'APPROBATION AU 31/12/2015
1. Kan Pharma	THEEMAR	2 000 000	10 000 000	Investi
2. Best Lease	THEEMAR	3 150 000	3 150 000	Investi
3. City car	THEEMAR	3 200 000	3 200 000	Investi
4. S.T.I.P	MAX ESPOIR	500 000	4 830 000	Investi
Total	-	11 350 000	23 680 000	-

B. Détail des approbations de 2014

Comme détaillé dans le tableau suivant, les 21 approbations accordées en 2014 ont totalisé un montant de plus de 30 588 KDT et ont mobilisé un investissement de plus de 152 973 KDT :

Unité : les montants sont exprimés en DT

PROJETS APPROUVÉS OU INVESTIS EN 2014	FONDS	PARTICIPATION DU FONDS	INVESTISSEMENT TOTAL	STADE D'APPROBATION AU 31/12/2015
1. Herbiotech Aroma	SWING	1 500 000	2 190 000	Investi
2. Mitigan	SWING	1 000 000	3 320 000	Investi
3. Silirend	SWING	1 500 000	4 766 667	Investi
4. Chifco	SWING	1 050 000	1 664 471	Investi
5. Le torréfacteur (BonCafé)	FDR*	250 000	767 000	Investi
6. BERG	FDR	3 000 000	3 000 000	Investi
7. Sem Chifa	FDR	2 100 000	12 000 000	Investi
8. Excel Fish (Ph2)	FDR	3 500 000	6 000 000	Approuvé
9. Sovie	FDR	2 500 000	12 800 000	Investi
10. SPCS	FDR	3 000 000	56 000 000	Investi
11. Céréalis	FDR	500 000	9 900 022	Investi
12. EMACER	FDR	2 500 000	2 500 000	Investi
13. Frigoport	THEEMAR	1 500 000	3 350 000	Approuvé
14. Souani	THEEMAR	1 700 000	2 500 000	Approuvé
15. Polyclinique de Cap Bon	THEEMAR	1 200 000	18 000 000	Investi
16. S.T.I.P[4]	MAX ESPOIR	500 000	4 830 000	Investi
17. Solution Composite	MAX ESPOIR	900 000	1 700 000	Investi
18. Nour Agricole	MAX ESPOIR	330 000	420 000	Investi
19. Toscani Manifatture	MAX ESPOIR	450 230	998 743	Investi
20. Silirend	MAX ESPOIR	858 000	4 766 667	Investi
21. Prisma	PHENICIA FUND	750 000	1 500 000	Investi
Total	-	30 588 230	152 973 569	-

FDR : Fonds de Développement Régional

C. Détail des approbations de 2015

Comme détaillé dans le tableau suivant, les 22 approbations accordées en 2015 ont totalisé un montant de plus de 37 402 KDT et ont mobilisé un investissement de plus de 184 886 KDT :

Unité : les montants sont exprimés en DT

PROJETS APPROUVÉS OU INVESTIS EN 2015	FONDS	PARTICIPATION DU FONDS	INVESTISSEMENT TOTAL	STADE D'APPROBATION AU 31/12/2015
1. BK food	SWING	2 908 000	4 415 000	Approuvé
2. Simétal	FDR	1 000 000	2 401 126	Investi
3. Tesys	FDR	700 000	2 250 000	Investi
4. Byzacene	FDR	1 800 000	1 800 000	Investi
5. Saddaguia	FDR	2 000 000	10 000 000	Approuvé
6. Interchaux	FDR	3 000 000	5 000 000	Investi
7. GodenCin	FDR	215 000	780 000	Approuvé
8. Clinique de Sud	FDR	2 500 000	28 000 000	Approuvé
9. Al Nassim	THEEMAR	4 000 000	12 600 000	Approuvé
10. Nourpap	THEEMAR	3 500 000	3 500 000	Approuvé
11. SAVIMO	MAX ESPOIR	1 500 000	4 650 000	Investi
12. International Plastic	MAX ESPOIR	600 000	900 000	Investi
13. Office Plast	MAX ESPOIR	1 400 000	6 500 000	Investi
14. TLM	MAX ESPOIR	2 400 000	15 000 000	Approuvé
15. AMI Assurances	MAX ESPOIR	1 650 000	33 051 400	Approuvé
16. COTUPLAST	MAX ESPOIR	1 500 000	4 000 000	Approuvé
17. THS	MAX ESPOIR	500 000	6 620 000	Approuvé
18. Toscani Manifatture[5]	MAX ESPOIR	750 000	2 120 000	Investi
19. La méditerranéenne de santé	MAX ESPOIR	800 000	24 500 000	Approuvé
20. Silirend 3	PHENICIA FUND	840 000	4 766 667	Approuvé
21. Cytopharma	PHENICIA FUND	839 995	6 282 000	Investi
22. Mega Printing and packaging	SWING	3 000 000	5 750 000	Approuvé
Total	-	37 402 995	184 886 193	-

[4] 2ème levée

[5] 2ème levée

Pour les années 2014 et 2015, 15 projets initialement approuvés ont été abandonnés (7 en 2014 et 8 en 2015). Les motifs d'abandon sont multiples, on cite notamment :

- L'abandon n'est autre que la décision du promoteur qui a préféré recourir à d'autres sources de financement.
- Problèmes fonciers non régularisés.
- Impossibilité de boucler le schéma de financement.
- Faible taux de capitalisation de l'entreprise.
- Qualité des équipes de gestion prévues par le projet en deçà de ce qui est requis.
- Certains documents notamment, les états financiers ne sont pas communiqués.

D. Impact sur les régions

Comme le montre le tableau ci-après, le nombre des projets approuvés et implantés dans les zones de développement régional (ZDR) a évolué d'une année à l'autre pour atteindre au 31/12/2015 le nombre de 32, ce qui représente 65 % du nombre total des approbations. En terme d'investissements, les projets implantés dans les ZDR représentent 50% des investissements dans lesquels la CDC a participé et 53 % des participations des fonds.

Unité : les montants sont exprimés en DT

		TOTAL	ZDR	%
Jusqu'au 31/12/2013	Nombre	6	1	17%
	Participation des fonds	11 350	500	4%
	Investissement	23 680	4 830	20%
	Levier	2,09	9,66	-
Jusqu'au 31/12/2014	Nombre	27	16	59%
	Participation des fonds	41 938	18 938	45%
	Investissement	176 653	79 523	45%
	Levier	4,21	4,20	-
Jusqu'au 31/12/2015	Nombre	49	32	65%
	Participation des fonds	79 341	41 692	53%
	Investissement	361 539	181 543	50%
	Levier	4,56	4,35	-

E. Répartition des investissements via les FCPR par secteur et par année

> Investissements consolidés par secteur sur les années 2013, 2014 et 2015

SECTEUR D'ACTIVITÉ	NOMBRE DE PROJETS	%	TOTAL PARTICIPATIONS (EN DT)	%
Agriculture, sylviculture et pêche	4	8%	9 000 000	11,3%
Activité financière et d'assurance	3	6%	5 800 000	7,3%
Arts, spectacles et activités récréatives	1	2%	215 000	0,3%
Autres activités de services	1	2%	3 000 000	3,8%
Commerce, réparation d'automobiles et des motocycles	1	2%	3 200 000	4,0%
Hébergement et restauration	2	4%	3 800 000	4,8%
Industrie manufacturière	29	59%	43 526 225	54,9%
Industries extractives	1	2%	3 000 000	3,8%
Information et communication	2	4%	1 800 000	2,3%
Santé humaine et action sociale	3	6%	4 500 000	5,7%
Services	1	2%	1 000 000	1,3%
Transports et entreposage	1	2%	500 000	0,6%
Total	49	100%	79 341 225	100%

Répartition des investissements des FCPR par secteur (en terme de montant de participations)

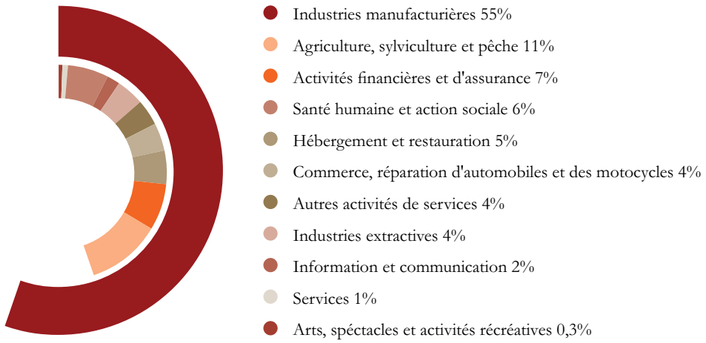

5

Répartition des investissements des FCPR par secteur (en terme de nombre de projets)

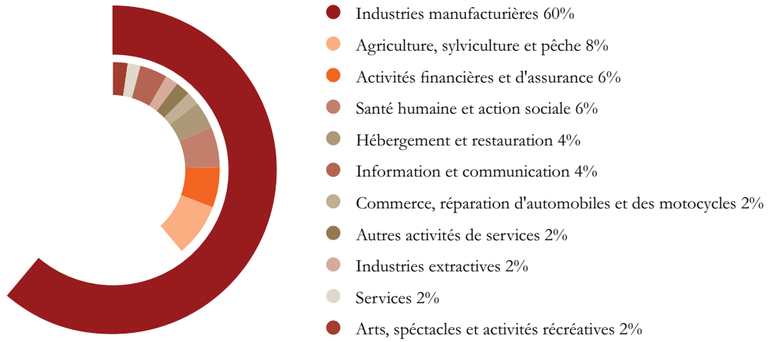

> Investissements par année et par secteur

SECTEUR D'ACTIVITÉ	NOMBRE DE PROJETS 2013	2014	2015	PARTICIPATIONS EN DT 2013	2014	2015
Agriculture, sylviculture et pêche	1	2	1	1 500 000	6 000 000	1 500 000
Activités financières et d'assurance	1	1	1	3 150 000	1 000 000	1 650 000
Arts, spectacles et activité récréatives	0	0	1	-	-	215 000
Autres activités de services	0	1	0	-	3 000 000	-
Commerce, réparation d'automobiles et des motocycles	1	0	0	3 200 000	-	-
Hébergement et restauration	0	0	2	-	-	3 800 000
Industries manufacturières	2	14	13	2 500 000	17 588 230	23 437 995
Industries extractives	0	0	1	-	-	3 000 000
Information et communication	0	2	0	-	1 800 000	-
Santé humaine et action sociale	0	1	2	-	1 200 000	3 300 000
Services	1	0	0	1 000 000	-	-
Transports et entreposage	0	0	1	-	-	500 000
Total	6	21	22	11 350 000	30 588 230	37 402 995

Année 2013

> En termes de nombre de projets

Répartition des investissements des FCPR par secteur (2013)
(en termes de nombre de projets)

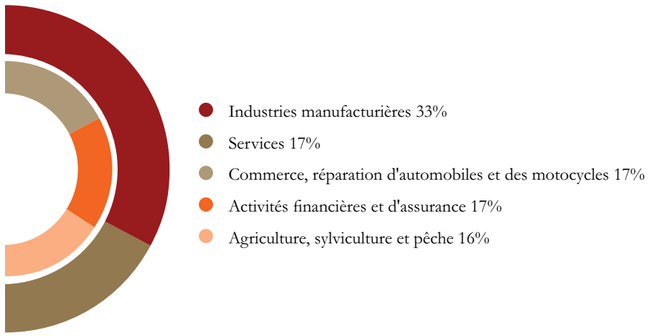

> En termes de montant des participations

Répartition des investissements des FCPR par secteur (2013)
(en termes de montant de participations)

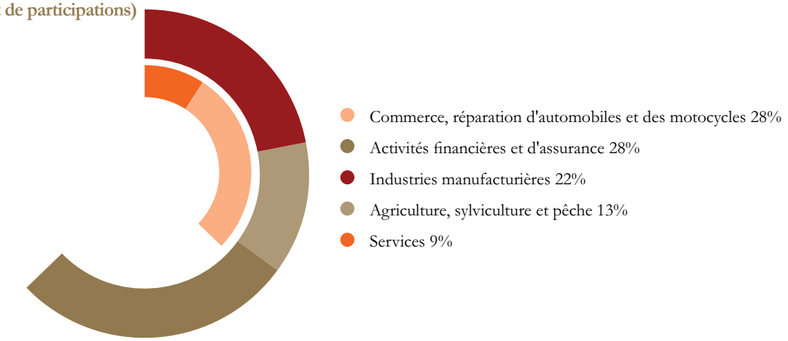

Année 2014

> En termes de nombre de projets

Répartition des investissements des FCPR par secteur (2014)
(en termes de nombre de projets)

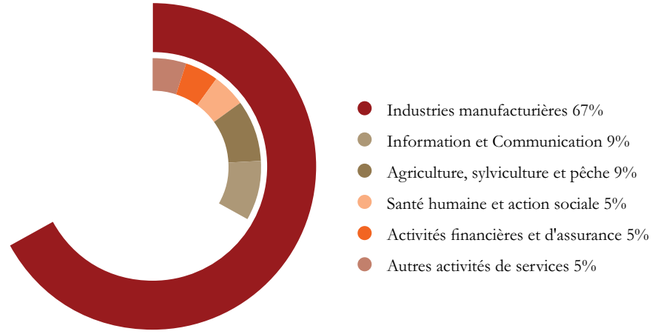

> En termes de montant de participations

Répartition des investissements des FCPR par secteur (2014)
(en termes de montant de participations)

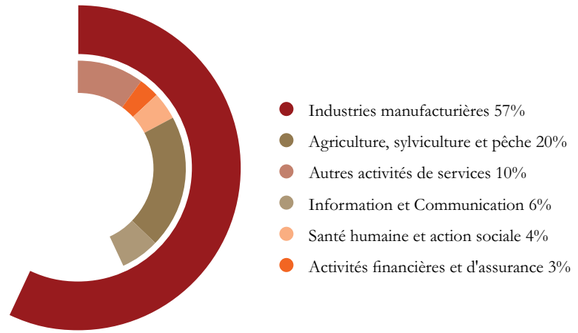

5

Année 2015

> En termes de nombre de projets

Répartition des investissements des FCPR par secteur (2015)
(en termes de nombre de projets)

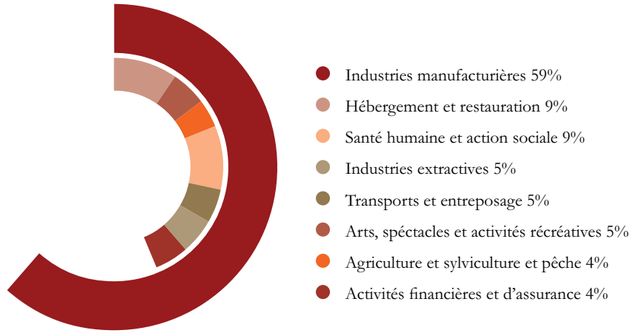

> En termes de montant de participations

Répartition des investissements des FCPR par secteur (2015)
(en termes de montant de participations)

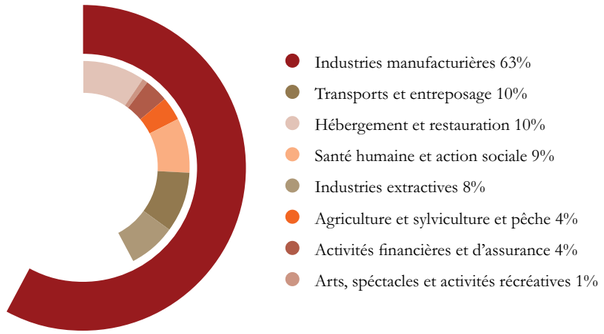

5

3. INVESTISSEMENTS DE LA CDC SUR LA LIGNE MEZZANINE

En mai 2014, la CDC a été désignée comme entité d'exécution de la composante «financement patient» du projet conclu entre la Banque Mondiale et l'Etat Tunisien. L'objet de la ligne étant de financer la restructuration et/ou le développement des PME tunisiennes. Les fonds seront alloués sous forme d'obligations convertibles en actions à long terme et destinés aux PME à des projets structurés par des Sociétés de Capital Risque.

Jusqu'au 31/12/2015, trois projets ont bénéficié du financement sur la ligne mezzanine. Totalisant 5 000 000DT de crédit sur la ligne mezzanine et des taux d'intérêt variant entre TMM+2% et TMM+2,25%. Ces projets ont permis de créer 117 emplois.

Unité : les montants sont exprimés en DT

PROJET	CRÉDIT MEZZANINE	NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS	GOUVERNORAT	SECTEUR D'ACTIVITÉ [6]
EXCELPLAST	1 500 000	12	Zaghouan	Industries manufacturières
OMNIACOM	2 500 000	45	Ariana	Information et communication
PRISMA SA	1 000 000	60	Tunis	Industries manufacturières
Total des projets approuvés	5 000 000	117	-	-

Il est précisé par ailleurs que :

> Un projet a été refusé.
> Si on tient compte de l'ensemble des projets dans le pipeline, le montant des crédits accordés totalisera 18 000 000 DT avec des taux d'intérêt variant entre TMM+2% et TMM+2,5%. Ces projets contribueront à créer 458 emplois.

[6] La segmentation sectorielle est faite conformément à la nomenclature d'activité élaborée par l'INS (version octobre 2009)

6

ACTIVITES DE GESTION DES RISQUES

1. ACTIVITES DU POLE RISQUE MANAGEMENT

Le pôle risque est chargé de façon permanente de s'assurer du respect des règles et normes de gestion prudentielle de la caisse définies par l'arrêté du 3 février 2015. En concertation avec le comité des risques, l'équipe est tenue d'établir un reporting semestriel sur le respect de ces limites prudentielles. Une identification à priori des risques relatifs à plusieurs fonds ayant fait l'objet d'une demande de souscription a été établie. Dans le cadre de la ligne de crédit accordée par la Banque Mondiale au profit de la CDC, l'équipe du pôle risque a été chargée de la vérification de l'éligibilité des SCR et PME et de l'analyse des risques au niveau des dossiers de PME ayant sollicité la caisse, pour l'octroi de prêts sous forme d'OCA.

1.1. ARRETE FIXANT LES REGLES ET LES NORMES DE GESTION PRUDENTIELLE

Dans l'objectif de réglementer les bonnes pratiques de gestion, la CDC est tenue d'appliquer l'arrêté du 3 février 2015 fixant les normes et les régles de gestion prudentielle pour ses différents placements et investissements et ce conformément à l'article 4 du décret-loi n° 2011-85 du 13 septembre 2011, portant création de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le contenu de cet arrêté porte essentiellement sur :

- La définition des fonds propres et des fonds permanents de la CDC.
- La division et la couverture des risques.
- La limite sur un même investissement.
- La limite sur un même bénéficiaire.
- Les opérations avec les parties liées.
- Le respect d'un ratio de solvabilité minimum de 10%.
- Le risque de liquidité.
- La classification des actifs de la CDC par catégorie (actifs courants et actifs classés) ainsi qu'une intégration des méthodes d'évaluation des investissements.
- La comptabilisation des intérêts (ou produits).
- La constitution et la reprise des provisions pour les titres de capital et les titres de créance.

1.2 RISQUE OPERATIONNEL ET CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Au cours de l'exercice 2015, l'activité du pôle risque a été consolidée par la mise en place d'un système de reporting de la cartographie des risques de la CDC.

Une première étape a consisté en l'élaboration d'un état récapitulatif des risques de la CDC à l'issue de laquelle une typologie des grands risques a été finalisée, dont les plus importants considérés comme potentiellement critiques sont :

- Les risques stratégiques (y compris de réputation).
- Les risques de gouvernance.
- Les risques de contrepartie.
- Les risques de marché.
- Les risques de liquidité.
- Les risques opérationnels.
- Les risques de non-conformité.

La méthodologie adoptée en vue de la concrétisation de ce travail a été l'adoption d'une approche d'identification des risques par les métiers (bottom/up) qui présuppose une identification des diverses activités de la CDC par fonction. A l'heure actuelle, l'analyse a principalement porté sur les activités du pôle support.
Cette étude sera davantage valorisée et perfectionnée, dans la mesure où un manuel de procédures fournirait une meilleure appréciation du risque et une identification plus cohérente des KRI (indicateurs d'alerte).
La périodicité des reporting de la cartographie des risques sera dorénavant assurée semestriellement.

2. RAPPORT PRUDENTIEL AU 31 DECEMBRE 2015

2.1. FONDS PROPRES NETS ET FONDS PROPRES PERMANENTS

Les fonds propres nets de la CDC s'élèvent à 197 MD au 31/12/2015 contre 162 MD au 31/12/2014 enregistrant ainsi une hausse de 21% et se détaillent comme suit :

FONDS	DÉC-2011	DÉC-2012	DÉC-2013	DÉC-2014	DÉC-2015
Fonds Propres	50	81	120	162	197
Δ (EN %)		62%	48%	35%	21%
Δ (EN MD)		31	39	42	35

Les Fonds permanents au sens de l'article 2 de l'arrêté relatif aux règles et normes de gestion prudentielle applicables à la CDC s'élèvent à 559 MD au 31/12/2015 contre 446 MD au 31/12/2014[7] enregistrant ainsi une hausse de 25.3% qui se détaillent comme suit :

	DÉC-2011	DÉC-2012	DÉC-2013	DÉC-2014	DÉC-2015
CENT	2815	3363	3534	3709	3934
Δ (EN %)		19.5%	5%	5%	6%
Δ (EN MD)		548	171	175	225
Fonds Permanents		274	360	447	559

2.2. RATIO DE SOLVABILITÉ

> Le ratio de solvabilité de la CDC est de 32% au 31/12/2015 contre 40% au 31/12/2014 soit, une baisse de 31%. Cette baisse est dûe à l'augmentation des risques nets de la CDC liés au développement de l'activité. Néanmoins, le niveau du ratio demeure élevé par rapport au seuil fixé par le niveau minimum réglementaire défini par l'arrêté du ministre des finances (soit 10%).

> Le total des risques de la CDC au 31/12/2015 s'élève à 622 MD contre 404 MD au 31/12/2014 qui se répartissent comme suit :

[7] Voir annexe 2.1
[8] Voir annexe 2.2
[9] 10% X Titres en capital + 2.5% X Titres de créance
[10] RO = 150% X moyenne des résultats d'exploitations des trois dernières années

	RISQUE		VARIATION DÉC. 15/14		EXIGENCES EN FONDS PROPRES	
	DÉC 2014	DÉC 2015	MD	%	DÉC 2015	DÉC 2014
Risque de contrepartie [8]	187	384	197	207%	384	187
Risque de Marché [9]	130	148	18	14%	14.9	13
Risque opérationnel [10]	87	90	0	0%	9	9
Total	404	622	215	154%	408.9	209

Les exigences en fonds propres représentent 55% des fonds propres nets et des fonds permanents de la CDC au 31/12/2015 contre 34% à fin 2014.

2.3. DIVISION ET COUVERTURE DES RISQUES

> Quatre cas de dépassement de la limite de 20% sur un même investissement ont été constatés [11]. Ces dépassements se présentent comme suit :

INVESTISSEMENT	MONTANT DE L'INVESTISSEMENT/ FONDS	ENGAGEMENTS DE LA CDC	MONTANT SOUSCRIT	PART DE LA CDC	PARTS DE LA CDC EN %	REMARQUES
Fonds Theemar	50 MD	20 MD	23	10	43.48%	Décision prise avant la publication de l'arrêté
Fonds ATID	8.5MD	2MD	8.5	2	23.5%	Non libération d'un porteur de part
Technopole Sfax	7.76	1.6	7.76	1.6	21%	Décision prise avant la publication de l'arrêté
Mitigan	3.32	1	3.32	1	30 %	Décision prise avant la publication de l'arrêté

> Le montant total des engagements sur les projets initiés par la CDC au 31/12/2015 est de 132.5 MD représentant ainsi 67% des fonds propres de la CDC et se détaillent comme suit :

INVESTISSEMENT	MONTANT DU FONDS	ENGAGEMENT DE LA CDC	MONTANT SOUSCRIT DU FONDS	PARTS DE LA CDC	PARTS DE LA CDC EN %*
Fonds de développement régional	100 MD	30 MD	35	30	85.71%
Fonds Syaha Capital	100 MD	30 MD	0	0	0%
FCP Actions	120 MD	30 MD	7.5	1.56	20.8%
Fonds CDC Export	45 MD	22.2 MD	0	0	0%
Fonds Régional 2	50 MD	20 MD	0	0	0%
Total	480 MD	132.5 MD	42.5 MD	31.56 MD	74%

**le seuil prudentiel est fixé à 40%.*

> Un seul cas de dépassement de la limite de 40% sur un même investissement pour les projets initiés par la CDC a été constaté à savoir le Fonds de Développement Régional (FDR).

> Aucun cas de dépassement n'a été identifié sur les risques encourus sur un même bénéficiaire.

> Aucun risque encouru sur un même bénéficiaire et dépassant 15% (Soit 113 MD) des fonds propres nets et des fonds permanents de la CDC n'a été identifié.

2.4. RISQUE DE LIQUIDITÉ

La CDC dispose d'un montant d'actifs liquides qui représentent 200% des sorties de trésorerie sur les 30 jours calendaires suivants.

2.5. CLASSIFICATION DES ACTIFS ET PROVISIONS

> Le total des actifs classés s'élèvent à 78,9 MD au 31/12/2015 et se détaillent comme suit [12] :

EN MD	ACTIFS	PROVISIONS
Classe 1	35	0
Classe 2	1.6	0.3
Classe 3	0	0
Classe 4	42.3	15.3

> Le total des actifs qui nécessitent un suivi particulier (classe 1) s'élèvent à 34,1 MD au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

CATÉGORIES D'ENGAGEMENTS	BÉNÉFICIAIRES	ENGAGEMENT
Participations stratégiques IG	CDC Dév	1.4
	Technopole Sidi Thabet	0.45
Fonds	Swing	2.25
	FDR	30

[11] Voir Annexe 2.3

[12] Voir Annexe 2.4

7

PARTENARIATS ET COMMUNICATION

La CDC, fidèle à sa ligne de conduite d'investisseur de long terme au service des intérêts publics a entrepris durant l'année 2015 plusieurs actions de partenariats avec des institutions internationales et/ou nationales, publiques et/ou privées et des intervenants financiers de grande renommée afin d'échanger leurs expériences respectives et déceler les opportunités de coopération pour la création de projets communs, contribuant ainsi au développement économique et à la création d'emploi.

1. PARTENARIATS A L'INTERNATIONAL

1.1. FORUM MONDIAL DES CAISSES DE DÉPÔT

A. Comité de coordination du Forum Mondial des Caisses de Dépôt

Le comité de coordination du Forum Mondial des Caisses de Dépôt se réunit de manière semestrielle, il rassemble ses membres représentant des Caisses de Dépôt ou toute institution financière publique ayant mandat pour collecter, gérer et utiliser l'épargne au service du développement économique et social.

Il compte aujourd'hui onze membres :

- Huit Caisses de Dépôt en exercice : Groupe Caisse des Dépôts français, Cassa Depositi e Prestiti d'Italie, Caisse de Dépôt et de Gestion du Maroc, Caixa Econômica Federal du Brésil, Caisse des Dépôts et Consignations du Gabon, Caisse des Dépôts et de Développement de Mauritanie, Caisse des Dépôts et Consignations du Sénégal et la Caisse des Dépôts et Consignations tunisienne.
- Deux Caisses de Dépôt créées juridiquement mais non encore opérationnelles : Caisse des Dépôts et Consignations du Cameroun, Caisse des Dépôts et Consignations du Congo.

- Une Caisse Autonome d'Amortissement : Caisse Autonome d'Amortissement du Bénin.

Le secrétariat général du forum est un secrétariat tournant composé des membres suivants : le Groupe Caisse des Dépôts français, la CDG du Maroc, la CDC tunisienne.
La Caisse des Dépôts et Consignations tunisienne a accueilli le 23 Mai 2014 et le 30 Janvier 2015 le comité de coordination pour la préparation du 3ème Forum Mondial des Caisses de Dépôt tenu pour la première fois en Tunisie. Le Comité a validé les thématiques principales et réaffirmé l'importance des caisses et la spécificité de leur modèle économique pour l'investissement à long terme de manière avisé et contra cyclique, au service de l'intérêt général.

B. 3ème Forum Mondial des Caisses de Dépôt

La Caisse des Dépôts et Consignations a eu l'honneur d'accueillir la 3ème édition du Forum Mondial des Caisses des Dépôts, le vendredi 17 avril 2015, à Tunis, sous le thème : « Les CDC au service des économies nationales ».

Dans un esprit de continuité du Forum Mondial des Caisses de Dépôt, l'édition de Tunis fut un prolongement de celle de Marrakech en 2011 et de Paris en 2013, elle s'est articulée autour de 3 panels :

- Le financement des entreprises (TPE-PME) : la mésofinance,
- Les modes de financement des infrastructures,
- Les approches pour promouvoir le logement et le développement urbain.

Les directeurs généraux et des représentants de plusieurs caisses internationales ont répondu présents à cet évènement :

Le groupe Caisse des Dépôts français a été représenté par son directeur général M. Pierre René Lemas, la Cassa Depositi e Prestiti (CDP) a été représentée par son président du conseil, M. Franco Bassanini, la Caisse de Dépôts et de Gestion marocaine (CDG) a été représentée par son directeur général, M. Abdellatif Zaghnoun, la Caisse des Dépôts et de Développement mauritanienne (CDD) a été représentée par son directeur général, M. Mohamadou Youssouf Diagana, la Caisse des Dépôts et Consignations sénégalaise a été représentée par M. Mamadou Lamine Sylla, Directeur des Etudes, de la stratégie et des financements, la Caisse congolaise d'amortissement représentée par M. Duc Elo-Dacy,

Chef de section négociations, ainsi qu'une délégation de la Côte d'Ivoire et d'autres personnalités et institutions régionales ou internationales.

Mme Boutheina Ben Yaghlane, Secrétaire d'Etat auprès du Ministère des Finances était l'invitée d'honneur du forum et a donné le mot d'ouverture.

Le forum se veut d'être une plateforme d'échange d'expériences et d'élaboration de pistes communes de réflexion face aux grands défis économiques.
Le prochain forum aura lieu à Rome en 2017 sous l'égide de la Cassa Depositi e Prestiti (CDP).

1.2. PARTENARIATS AVEC LA CASSA DEPOSITI E PRESTITI (CDP)

A. Signature d'un mémorandum avec la caisse italienne Cassa Depositi e Prestiti

En marge du 3ème Forum Mondial des Caisses de Dépôt du 17 avril 2015, un Mémorandium d'entente a été signé dans le cadre du développement d'une coopération bilatérale en matière de co-financement de projets d'infrastructures et de soutien aux PME. Cette cérémonie s'est tenue en présence de la directrice de la coopération italienne au développement auprès de l'ambassade d'Italie en Tunisie, Mme Cristina Natoli.

L'accord aura pour objectif de favoriser le développement économique en Tunisie en impliquant des investisseurs italiens principalement dans les secteurs de l'énergie, des transports et de l'agro-industrie. Les deux Caisses prévoient de mettre en commun leurs expertises et les moyens financiers pour accompagner les intervenants économiques afin d'assurer la concrétisation des projets.

B. Concrétisation de l'accord signé avec la Cassa Depositi e Prestiti

En application de l'accord de coopération qui a été signé entre la CDC et la CDP, le 17 avril 2015, une délégation de la CDP, représentée par M. Bernardo Bini Smaghi, responsable du business development, M. Riccardo Rolfini, business development, M. Marco Zizzo, Equity investments and M&A accompagnés de Mme Cristina Natoli, directrice de la coopération italienne au développement auprès de l'ambassade d'Italie en Tunisie pour un meeting avec la caisse tunisienne, le 30 juillet 2015.

Dans un objectif de concrétisation de projets communs entre les deux caisses, la stratégie de création d'un fonds d'investissement bilatéral a été le sujet principal de ce meeting. La CDP a exprimé son désir d'appuyer le développement économique de la Tunisie et plus particulièrement au niveau des régions défavorisées.

1.3. PARTENARIATS AVEC LA BANQUE MONDIALE

A. Lancement de la ligne de financement patient pour les PME

En partenariat avec la Banque Mondiale et le Ministère des Finances, la CDC a organisé le 16 Juin 2015, un atelier pour le lancement de la ligne de financement patient dédiée pour les PME.

L'accord de prêt signé entre le Gouvernement Tunisien et la Banque Mondiale datant du 22 mai 2014 a désigné la CDC comme entité d'exécution de la composante II de l'accord pour un financement patient des PME d'un montant de 15 M$.

Conformément à sa stratégie d'intervention de long-terme, la CDC a pour objectif de répondre à travers cette ligne aux besoins de financement patient tant attendu par les PME. Cette ligne permettrait le renforcement du capital des PME éligibles en allouant des fonds sous forme d'OCA (Obligations Convertibles en Actions) à long terme. Les SCR joueraient ainsi, le rôle d'intermédiaire afin de structurer les projets et d'injecter de l'Equity. Les financements OCA se feront en partenariat avec une ou plusieurs SCR éligibles.

Lors de cet atelier, la CDC a présenté les différents critères d'éligibilité des SCR et des PME ainsi que les conditions financières d'acceptation des dossiers. A travers cette ligne, la CDC a cherché l'innovation et l'efficacité en introduisant un nouvel instrument pour le financement des PME. Cette action s'inscrit dans le cadre des missions pour lesquelles la CDC fut créée à savoir, le développement régional, le soutien des PME, la création de l'emploi et la dynamisation du marché financier.

B. Atelier de la ligne mezzanine avec les SCR éligibles

La CDC a organisé le 09 octobre 2015 un atelier portant sur les aspects pratiques de la ligne de financement patient en faveur des PME créée en partenariat avec la Banque Mondiale et le Ministère des Finances.

L'atelier a réuni plusieurs SCR (Amen Capital, Alternative Capital Partners, Tuninvest Gestion financière, Biat Capital Risque, Univers Invest, Sicar Amen, Sim Sicar), des représentants du Ministère des Finances et de l'ATIC. L'objectif de cet atelier a été d'informer les SCR sur certains critères lesquels ont été revus pour plus d'efficacité, tels que l'amélioration du deal flow, l'assouplissement des conditions d'éligibilité des SCR et l'élargissement de l'éventail des partenaires.

1.4. PARTENARIATS AVEC LE GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS FRANÇAIS

En partenariat avec le groupe Caisse des Dépôts français, la CDC a organisé le 04 septembre 2015, un atelier sous la thématique de l'aménagement urbain. Plusieurs intervenants dans ce secteur ont participé

aux travaux dont essentiellement, le Ministère de l'équipement, l'AUGT, l'AFH, la SPLT, l'ARRU, SEACNVS, Ficom etc. Cet atelier, initié sous le haut patronage de M. le Ministre des Finances, a pour objectif de présenter le métier d'investisseur de la CDC dans les sociétés d'économie mixtes, qui portent sur les projets de développement du territoire en France. L'atelier s'est aussi penché sur une étude de cas de réalisation d'aménagement urbain de la ville de Sfax « Projet Taparura ». Dans ce prolongement, la SCET, filiale de la Caisse des Dépôts française, a présenté son rapport de contre-expertise sur ce le « Projet Taparura » en exposant ses conseils aux porteurs de projets urbains, les conditions de succès et les recommandations pour les différents montages institutionnels et financiers.

Une délégation d'experts de la Caisse française et de ses filiales représentée par M. Yves Aguiton de la direction des investissements et du développement local, Mme Charlotte Jacquot, conseillère développement urbain et M. Frédéric Gibert, consultant aménagement de la SCET, ont partagé leurs expériences et leurs recommandations.

La croissance des villes est un facteur de développement économique et de création d'emplois. L'aménagement urbain demande la conjugaison de plusieurs acteurs à tous les niveaux et un savoir-faire des « métiers » privés et publics afin de répondre à la fois aux objectifs stratégiques de développement et aux besoins locaux des populations.

La Caisse des Dépôts et Consignations pourra apporter son aide et son savoir-faire à aux projets d'aménagements urbains à différents niveaux :

> Investisseur, en assurant le portage d'investissements dégageant une rentabilité à long terme et la structuration de financements novateurs (exemple : la prise en charge par l'acquéreur final d'une partie du coût d'aménagement et de développement) ;
> Facilitateur, à travers la mobilisation de financements privés (prêts ou fonds propres) dans les tours de tables des projets ;
> Expert, sur l'ensemble de la chaine de valeur de la gestion de projets urbains ;
> Garant des entités porteuses de projets urbains auprès des bailleurs internationaux.

1.5. PARTENARIATS AVEC L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT (AFD)

La Caisse des Dépôts et Consignations tunisienne a accueilli le 27 octobre 2015 une délégation de l'AFD (Agence Française de Développement) menée par M. Philippe-Cyrille Berton.

Les discussions ont porté sur la nouvelle politique d'intervention de l'AFD suite à la décision de son adossement au groupe Caisse des Dépôts français. Il en découle de ce rapprochement un appui financier de taille qui soutiendra l'action de l'AFD et lui permettra d'augmenter ses capacités financières tout en gardant ses crédits budgétaires classiques. Le groupe Caisse des Dépôts français quant à lui, profitera d'une accélération de l'internationalisation du modèle CDC à travers l'AFD.

En tant que partenaire stratégique, l'AFD aspire à travers cette entrevue à partager avec la Caisse des Dépôts et Consignations tunisienne ses différentes prospectives d'action et par la même, à déceler les opportunités de coopération bilatérales entre les deux institutions financières.

1.6. PARTENARIATS AVEC LA MED CONFEDERATION

La Med Confederation est une organisation visant la promotion de la coopération socio-économique, l'intégration économique, le progrès social et les échanges culturels entre les pays riverains de la méditerranée. Ses membres fondateurs sont : la Caixa (Barcelone, Espagne), la WSBI (World Savings and Retail Banking Institute, Bruxelles, Belgique), l'IEMed (Institut Européen de la Méditerranée, Barcelone, Espagne), l'IPEMED (Institut de Prospective Economique du monde Méditerranéen, France), la TEPAV (Economic Policy Research Foundation of Turkey, Turquie), la Caisse de Dépôt et de Gestion (Maroc), Al Barid Bank (Maroc) et la Caisse des Dépôts et Consignations (Tunisie). La Med Confederation est présidée par M. Jalloul Ayed, ancien Ministre des Finances de la Tunisie.

La Caisse des Dépôts et Consignations a accueilli la réunion du conseil de la Med Confederation qui s'est tenue, le lundi 05 Octobre 2015 au siège de la caisse. Le conseil a traité les thématiques suivantes :

> L'étude du projet de coopération avec la CYFI « Child and Youth Finance International ». L'initiative CYFI a mis en place un programme d'apprentissage et de soutien destiné essentiellement aux enfants et aux jeunes des populations précaires.
> La Med Confederation partage avec la CYFI la vision de la nécessité de l'intégration financière et de l'esprit d'entreprenariat pour la promotion du développement économique durable.
> La mise en place du programme d'emploi et d'intégration sociale «Intégrez » en Tunisie.
> La préparation de la deuxième conférence biannuelle internationale de la Med Confederation prévue pour le 18 et 19 Mai 2016 (la première conférence s'est tenue à Barcelone en 2013).

1.7. PARTENARIATS AVEC LA CAIXA ET L'IOM

La CDC a participé à un atelier de travail le 05 octobre 2015 avec la fondation bancaire espagnole « la Caixa » représentée par M. Jaime Lanaspa Gatnau, directeur général et Mme Ariadna Bardolet Urgelles, directrice des programmes internationaux et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) représentée par Mme Lorena Lando, Chef de mission et Mme Francesca Garofalo, Chargée de la coopération technique afin

de discuter du projet de mise en place de l'initiative «Intégrez» en Tunisie à l'horizon 2016. Ce programme initié par la Caixa, a pour objectif de faciliter l'intégration socioprofessionnelle des personnes en situation ou en risque d'exclusion sociale, à travers un processus personnalisé par des actions suivies et complétées par des formations de compétences et des valeurs ayant trait à l'environnement de travail, par une orientation progressive lors de la recherche d'un emploi et après l'engagement par le soutien et l'adaptation au poste de travail. De plus, ce programme veille à l'amélioration des capacités des organisations sociales affiliées en contribuant à la sensibilisation et à la recherche d'opportunités d'insertion de personnes exposées au risque d'exclusion dans des entreprises ordinaires. Ce programme a été mis en place en Espagne puis au Maroc et a permis la concrétisation de 400,000 nouveaux emplois.

2. PARTENARIATS NATIONAUX

2.1. ATELIER DE PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE D'INTERVENTION DE LA CDC

Pour remédier au flou qui entoure les activités de la Caisse des Dépôts et Consignations, un atelier de présentation de la Caisse a été mis en place le 30 janvier 2015 sous le haut patronage de M. le Ministre des Finances afin d'expliquer aux différents intervenants du marché financier les missions, la doctrine et la stratégie d'intervention de la Caisse. Cet atelier a aussi pour objectif l'annonce de la vision future de la Caisse et son plan d'action pour les années à venir.
Les représentants de plusieurs caisses internationales ont assisté à l'atelier tel que la Caisse des Dépôts française, la CDP italienne et la CDG marocaine. Ils ont aussi présenté leurs institutions respectives et ont échangé les expériences et les stratégies adoptées afin de pouvoir intervenir de manière à stimuler l'investissement dans les projets d'intérêt général, à assurer la croissance et le développement économique de leurs pays, le soutien aux PME et notamment la création d'emplois.

2.2. PARTENARIATS AVEC LES OFFICES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

La Caisse de Dépôts et Consignations a accueilli le 28 Juillet 2015 des délégations des Offices du développement régional (ODCO, ODNO, CGDR,…). L'objectif de cette réunion est de mettre en place un projet de coopération dans le sourcing des projets éligibles afin d'aider les régions au développement économique et à la création d'emplois.

Conformément à sa stratégie d'intervention, la CDC projette d'investir dans les régions de manière directe ou via les fonds dont elle participe et ce, dans des projets viables, d'intérêt général qui joueront un rôle important dans le développement économique.

De par leur connaissance de leurs régions et de leurs spécificités locales, les différents représentants des offices se chargeront de présenter à la Caisse des listes de projets éligibles qui auront un impact positif sur leurs régions.

La CDC étudiera cette liste en faisant appel à des experts financiers et juridiques. Une sélection des projets prioritaires serait établie compte tenu des règles prudentielles de la Caisse.

Il a été convenu de créer une base de données commune des promoteurs pour chaque région afin de déceler les opportunités d'investissement et ce, dans un souci de proximité et de coordination des efforts.

La réunion a été couronnée par un accord de transfert d'une première liste de projets d'ici la fin du mois d'août 2015. Des comités de coordination se réuniront au fur et à mesure afin d'harmoniser les méthodes de travail et d'avancer sur les sélections.

2.3. WORKSHOP SUR LA RESTRUCTURATION DES SICAR RÉGIONALES

La Caisse des Dépôts et Consignations a organisé, le 20 Août 2015, un atelier de travail sous la thématique de la restructuration des SICAR régionales.

Le Cabinet chargé de l'audit et du consulting Mazars a présenté la démarche et la synthèse des résultats de l'audit suivie de la recommandation du modèle/outil adéquat à mettre en place pour le financement du capital au niveau des régions, ainsi que le positionnement de ces SICAR par rapport aux autres acteurs financiers publics et privés.

Plusieurs intervenants ont assisté à cet atelier dont un certain nombre de SICAR régionales, des représentants de l'administration (Présidence du gouvernement, Ministère des finances, Ministère du développement et de la coopération internationale), des représentants des banques régionales (BNA, BFPME, STB, BH) et des sociétés de gestion (CDC Gestion, Ikdam Gestion).

Un prochain atelier de travail sera programmé afin de présenter la feuille de route et l'état d'avancement des travaux.

2.4. CRÉATION D'UN RÉSEAU D'APPORTEURS D'AFFAIRES

Dans une optique de maximisation des sourcings des projets innovants à forte valeur ajoutée, la stratégie de la CDC serait de créer un réseau d'apporteurs d'affaires. La CDC a donc organisé, le 03 novembre 2015, une cérémonie pour la signature de conventions avec différents apporteurs d'affaires (bureaux d'études, cabinets d'experts et autres …) avec la participation de la société de gestion CDC Gestion.

L'objet de cette initiative est la constitution d'un réseau d'apporteurs d'affaires indépendants à la CDC implanté dans les différentes régions de l'intérieur. Les missions de ce réseau seront l'identification des projets structurants et les opportunités d'investissement dans tous les secteurs d'activité économique pouvant engendrer un impact positif sur la région, l'assistance et l'accompagnement durant toutes les étapes requises notamment, le bouclage du schéma de financement et l'élaboration des études de projets des promoteurs (étude de faisabilité, étude de marché, étude d'impact, business plan, etc.).

En tout, 13 conventions ont été signées avec :

1- La société Columbus Consulting
2- Cabinet Zied Kchaou
3- Cabinet Mohamed Zarrouk
4- Cabinet Nader Louhichi
5- La société FMC
6- La société SAMEF
7- Cabinet Abdelmajid Chhaider
8- La société AL Faycel
9- La société FICOM conseil
10- La société AMEF
11- Cabinet ELITE communication
12- La société ARC
13- Cabinet Jameleddine Smaoui

2.5. LANCEMENT DE L'INITIATIVE ODACE (OPÉRATION DE DÉTECTION ET D'APPUI À LA CRÉATION D'ENTREPRISES)

Dans l'optique de stimuler l'investissement et d'encourager le PPP (Partenariat Public Privé), la CDC a lancé l'initiative ODACE (Opération de Détection et d'Appui à la Création d'Entreprises) en invitant les plus grands opérateurs publics et privés nationaux et internationaux afin de déceler

les opportunités de partenariats dans des projets structurants, particulièrement au niveau des régions.

Le lancement a eu lieu le 26 novembre 2015 et plusieurs représentants des groupes de référence sur le marché et souvent leaders ont répondu présents (tels que Délice Holding, groupe Loukil, Tunisie télécom, Magasin Général, groupe Mabrouk, groupe Nouri Chaabane, groupe Hachicha, groupe Setcar, etc) et ont manifesté leur intérêt à l'égard de cette initiative. La stratégie de la Caisse relative au PPP est d'intervenir avec des opérateurs solides financièrement disposant de ressources humaines et matérielles importantes. De plus, ces groupes sont plus aptes à investir dans des grands projets impactant directement le développement économique des régions défavorisées en raison de leur apport de ressources humaines et matérielles importantes.

L'objectif est d'aligner les actions des pouvoirs publics en matière de relance de l'investissement, d'amélioration des capacités de transformation d'idées en projets concrets viables et dans le cadre des PPP. Ceci permettra à l'entreprise tunisienne de mieux jouer son rôle d'entreprise créatrice de valeur économique et sociale, partie prenante dans une économie solidaire (promouvoir l'emploi, créer une dynamique dans les régions, rétablir la confiance et un climat d'investissement favorable, …).

Le partenariat envisagé peut être sous plusieurs formes : co-investisseur avec la CDC, co-investisseur avec la CDC et un (des) promoteur(s), un appui technique et commercial du promoteur seul ou avec la CDC, une externalisation de services ou de produits, accords de partenariats avec les promoteurs, etc

Les réunions et les échanges entre la CDC et les représentants de chaque groupe ont débouché sur deux projets encore en phase de préparation :

> Projet d'équipement hydraulique en partenariat avec le groupe Hachicha.
> Projet d'hôtel de thermalisme dans la région de Korbus avec le groupe Setcar.

8

BILAN SOCIAL ET PLAN DE FORMATION

1. POLITIQUE DE RECRUTEMENT ORIENTEE VERS LE DEVELOPPEMENT DU POLE METIER

1.1. FOCUS SUR LES RECRUTEMENTS DE L'ANNÉE

La politique de recrutement de la CDC a toujours été orientée vers une identification des besoins prioritaires. L'année 2015 a été marquée par le besoin de développement des ressources humaines du pôle métier. Le taux de recrutement dans le pôle est de 56% par rapport au nombre total des recrutements réalisés durant l'année 2015.

Répartition des recrutements par pôle

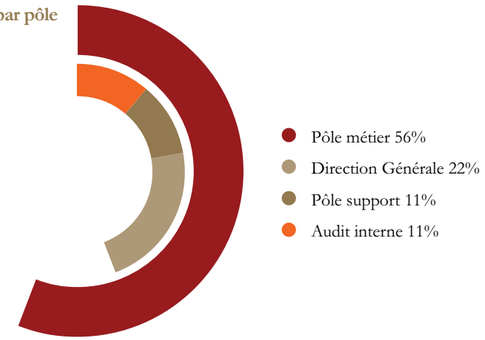

1.2. ÉVOLUTION ÉTUDIÉE DE L'EFFECTIF DE LA CAISSE

Durant l'année 2015, l'équipe de la CDC a été renforcée par les profils et les compétences nécessaires au développement de son activité. L'effectif est passé de 22 à 35 durant les 03 années (2012-2015).

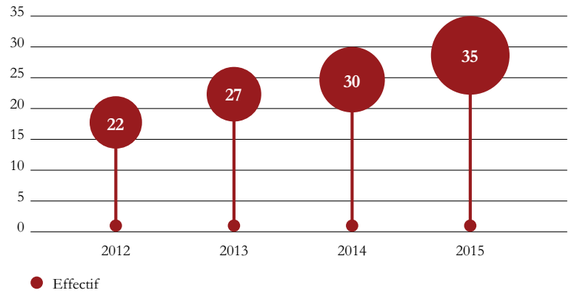

2. PORTAIL COLLABORATIF HRM

En 2015, la CDC a développé son Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH) dans l'objectif de favoriser un certain partage de l'information et l'autonomie des RH de la Caisse.

Cette année a été marquée par la mise en place du portail collaboratif HRM permettant d'automatiser certains processus tels que la gestion des congés et des formations, de partager les plannings des collaborateurs, de donner la possibilité à tous les utilisateurs de consulter un certain nombre d'informations par eux-mêmes, de gérer leurs propres données RH et d'en modifier le contenu si besoin.

3. BILAN RH EN QUELQUES CHIFFRES

Un fort taux d'encadrement avec 83% de cadres.

Répartition par Catégories Socio-professionnelles

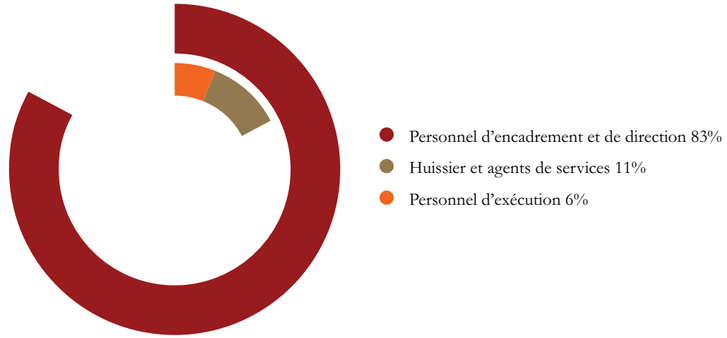

Une population d'âge moyen de 36 ans et une concentration de l'effectif dans les tranches d'âges de [25 ; 35 ans].

Pyramide des âges

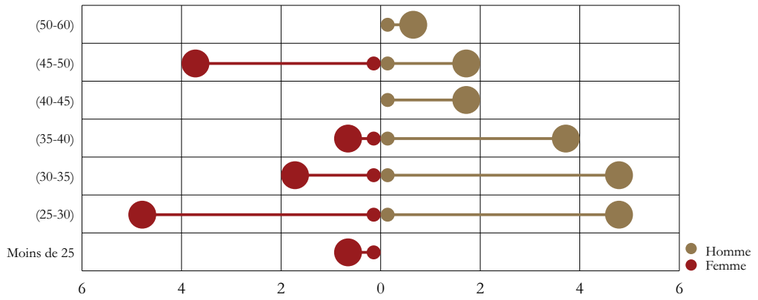

Une politique de formation axée sur l'égalité des chances entre les pôles.

Répartition des taux de formation par pôle

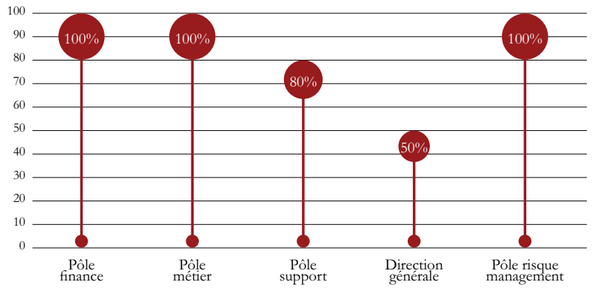

«La raison d'être d'une organisation est de permetre à des gens ordinaires de faire des choses extraordinaires ».

P. Drucker

9

ANNEXES (ETATS FINANCIERS)

ANNEXE 1 : ETATS FINANCIERS

1. BILAN

Unité : les montants sont exprimés en DT

ACTIFS	NOTE	EXERCICE CLOS LE 31 12 2015	EXERCICE CLOS LE 31 12 2014
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles	BA01	232 493	148 640
Moins : amortissements des immo. incorporelles	BA02	-73 790	-2 123
Immobilisations Incorporelles Nettes		158 704	146 517
Immobilisations corporelles	BA03	1 105 142	1 004 555
Moins : provisions / immo. Corporelles	BA04	-586 310	-359 172
Immobilisation Corporelles Nettes		518 833	645 384
Immobilisations financières	BA05	3 528 247 223	3 449 050 494
Moins : amortissements des immo. Financières	BA06	-324 900	-1 080 930
Immobilisations Financières Nettes		3 527 922 323	3 447 969 564
Total des actifs immobilisés		3 528 599 859	3 448 761 465
Autres actifs non courants	BA07		
Total des actifs non courants		3 528 599 859	3 448 761 465
ACTIFS COURANTS			
Stocks	BA08		
Moins : provisions sur stocks	BA09		
Clients et comptes rattachés	BA10		
Moins : provisions sur créances	BA11		
Autres actifs courants	BA12	18 495 801	5 532 541
Moins : provisions des AAC	BA13		
Produits Financiers à recevoir	BA14	274 406 271	256 713 323
Moins : provisions des PF à recevoir	BA15		-3 465 945
Placements at autres actifs financiers	BA16	1 264 149 215	982 689 776
Moins : provisions des placements	BA17	-15 860 000	
Liquidités et équivalents de liquidités	BA18	2 994 257	748 165
Total des actifs courants		1 544 185 544	1 242 217 860
TOTAL DES ACTIFS		5 072 785 403	4 690 979 325

Unité : les montants sont exprimés en DT

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTE	EXERCICE CLOS LE 31 12 2015	EXERCICE CLOS LE 31 12 2014
CAPITAUX PROPRES			
Fonds de dotation	BP01	50 000 000	50 000 000
Réserves	BP02	40 999 936	19 950 398
Réserves réglementées soumises à régime fiscal particulier	BP03	16 260 988	
Réserve spéciale de réinvestissement	BP04	-11 885 988	
Résultats reportés	BP05	66 207 382	49 946 563
Total des capitaux propres avant résultat		161 582 317	119 896 961
Résultat de l'exercice		35 926 288	41 688 522
Total des capitaux propres avant affectation		197 508 605	161 585 483
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Ressources de la Caisse	BP06	4 643 858 423	
Emprunts	BP07	10 000 000	4 328 173 505
Provisions	BP08	40 277	11 165
Total des passifs non courants		4 653 898 700	4 328 184 670
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	BP09	303 882	163 592
Autres passifs courants	BP10	221 074 216	201 045 516
Concours bancaires et passifs financiers	BP11		64
Total des passifs courants		221 378 098	201 209 172
Total des passifs		4 875 276 798	4 529 393 842
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		5 072 785 403	4 690 979 325

2. ETAT DE RESULTAT

Unité : les montants sont exprimés en DT

	NOTE	EXERCICE CLOS LE 31 12 2015	EXERCICE CLOS LE 31 12 2014
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	ER01	283 290 519	265 056 261
Autres produits d'exploitation	ER02	4 558 080	35 610
Total des produits d'exploitation		287 848 599	265 091 871
CHARGES D'EXPLOITATION			
Cout de financement	ER03	219 954 095	200 278 089
Achats d'approvisionnements consommés	ER04	73 853	95 560
Charges de personnel	ER05	1 759 833	1 261 744
Dotations aux amortissements et aux provisions	ER06	16 492 484	4 646 631
Autres charges d'exploitation	ER07	1 756 682	2 648 743
Total des charges d'exploitation		240 036 947	208 930 766
Résultat d'exploitation		47 811 652	56 161 105
Autres gains ordinaires	ER08	1 577	5 042
Autres pertes ordinaires	ER09	952	18
Résultat des activités ordinaires avant impôt		47 812 277	56 166 129
Impôt sur les bénéfices	ER10	11 885 989	14 477 607
Résultat net de l'exercice		35 926 288	41 688 522
Effet des modifications comptables	ER11		
RÉSULTAT NET APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES		35 926 288	41 688 522

3. ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Unité : les montants sont exprimés en DT

	EXERCICE CLOS LE 31 12 2015	EXERCICE CLOS LE 31 12 2014
BENEFICE NET	35 926 288	41 688 522
AJUSTEMENT POUR :		
Amortissement et Provisions	11 965 942	4 611 021
Variation des Stocks		

Unité : les montants sont exprimés en DT

	EXERCICE CLOS LE 31 12 2015	EXERCICE CLOS LE 31 12 2014
AJUSTEMENT POUR :		
Variation créances clients		
Variation autres actifs courants	-61 708 869	-141 357 684
Variation des fournisseurs et autres dettes	226 168	20 741
Variation autres passifs courants	20 025 535	3 091 167
Moins-value sur cession immob		
Plus-value sur cession immob	-7 378	
Ajustement pour subventions d'exploitation		
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation	6 427 686	-91 946 234
Flux de trésorerie liés à l'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations	-270 319	-369 813
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisation Fin	-148 215 527	-97 663 593
Décaissements sur acquisition autres actifs non courants		
Encaissements provenant de la cession d'immo financières	64 304 316	10 087 974
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-84 181 530	-87 945 432
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions (Augmentations de Capital)		
Décaissements pour acquisition actif financier		
Encaissements sur cession de valeurs mobilières		
Décaissements pour remboursement des emprunts		
Encaissements provenant des emprunts	80 000 000	50 000 000
Décaissements provenant des prêts		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	80 000 000	50 000 000
Incidences des variations des taux de change		
Variation de la trésorerie	2 246 156	-129 891 665
TRÉSORERIE INITIALE	748 101	130 639 767
TRÉSORERIE FINALE	2 994 257	748 101

4. EXTRAIT DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Messieurs les membres de la commission de surveillance de la Caisse des Dépôts et Consignations

« En exécution du mandat de révision des comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de la réunion de votre commission de surveillance du 11 Septembre 2015, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Caisse des Dépôts et Consignations « CDC» relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. A cette date, ces états financiers font apparaître un total actif de 5 072 785 403 DT, des capitaux propres positifs de 197 508 606 DT et un résultat net bénéficiaire de 35 926 288 DT. »

Opinion sur les Etats financiers annuels

« A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Caisse des Dépôts et Consignations « CDC » au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. »

Diligences spécifiques

« Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport d'activité de la CDC.

Nous avons procédé, également, aux vérifications et aux sondages que nous avons estimés nécessaires pour pouvoir juger de l'efficacité et de la fiabilité du système de contrôle interne de la Caisse et ce, conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et aux normes professionnelles généralement admises. Une lettre de direction a été communiquée à la Direction Générale portant sur nos remarques et suggestions concernant le système de contrôle interne de la Caisse. »

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ Le groupement
ABC-FINACO
M. Walid AMOR

P/ CAO
Société Commissariats Audit & Organisation
M. Mohamed HACHIHA

9

ANNEXE 2 : REPORTING SUR LES RISQUES

1. FONDS PROPRES NETS ET FONDS PERMANENTS

RUBRIQUES	DÉC 13	DÉC 14	DÉC 15
1. FONDS PROPRES NETS DE BASE (T1)	120	165	197
1- Dotation initiale de l'Etat au profit de la CDC	50	50	50
2- Réserves facultatives			
3- Résultats reportés de la CDC	31	70	112
4- Résultat net des distributions de dividendes à prévoir relatif au dernier exercice clos.			
5- Bénéfice arrêté	39	42	35.9
2. FONDS PROPRES COMPLÉMENTAIRES (T2)			
1- Les réserves de réévaluations			
2- Plus-value latente sur titres de placements avec une décote de 55%			
3- Les fonds provenant de l'émission des titres d'emprunts subordonnés			
FONDS PROPRES NETS (1) + (2)	120	162	197
II. FONDS PERMANENTS	360	446	559
3. EPARGNE ADDITIONNELLE [13]	719	894	1118
50% de l'épargne additionnelle	360	446	559
FONDS PROPRES NETS + FONDS PERMANENTS I+II	479.5	608	756

[13] L'épargne additionnelle au 31/12/2015 s'élève à 1118 MD (3933 MD-2815 MD)

2. DETERMINATION DES RISQUES ENCOURUS

CATÉGORIES D'ENGAGEMENTS	BÉNÉFICIAIRES	ENGAGEMENTS BRUTS (1)	GARANTIES REÇUES ETAT	BANQUES	ACTIFS FINANCIERS AFFECTÉS	ASSURANCES	TOTAL (2)	PROVISION AFFECTÉES (3)	ENGAGEMENTS NETS (4) = (1)-(2)-(3)	RISQUES ENCOURUS
		15,2						**0,1**	**15.5**	**14.8**
PARTICIPATIONS	CDC DEV	1,4							1,3	1,3
STRATÉGIQUES IG	SIYAHA CAP	0,1							0,1	0,1
	CDC GESTION	0,1							0,1	0,1
	TECHNOPOLE SFAX	4,1						0,3	3.8	3.8
	TECHNOPOLE SOUSSE	8,0							8,0	8,0
	TECNOPOLE SIDI THABET	0,5							0,5	0,5
	MARCHÉ DE PRODUCTION	1,0							1,0	1,0
	JINENE SA	0							0	0
		15,3						**0**	**15,3**	**15,3**
PARTICIPATIONS										
STRATÉGIQUES IF	MITIGAN	0,254							0,254	0,254
	WIFAK INTERNATIONAL BANK	15							15	15
		52.3		**10**	**27.8**	**0**	**37.8**	**15.8**	**0**	**0**
BILLETS DE TRÉSORERIE	CARTHAGE CEMENT	10		10			10		0	2
	BINA CORP	42,3			26.4		26.4	15.8	0	0
		78							**78**	**15.6**
CERTIFICATS DE DÉPÔTS	AMEN BANK	22							22	4.4
	ATB	10							10	2
	HL	1							1	0.2
	BH	45							45	9
		35							**35**	**7**
DÉPÔTS À TERME	AMEN BANK	20							20	4
	BNA	15							15	3
		32,5							**32,5**	**32,5**
ACTIONS COTÉES	FCP	30							30	30
	LIBRE	2,5							2,5	2,5
		199.6							**199.6**	**199.6**
FONDS	THEEMAR	20							20	20
	ATID	2							2	2
	MAX ESPOIR	3							3	3
	SWING	2,25							2,226	2,226
	FDR	30							29,555	29,555
	FONDS SYAHA CAPITAL	30							30	30
	PHENICIA FUND	3							3	3
	CDC EXPORT	22.5							22.5	22.5
	JASMIN FUND	10							10	10
	KEYSTONE	40							40	40
	AMEN CAPITAL	3,25							3,25	3,25
	ADF	3							3	3
	NET INVEST	4							4	4
	AFRICA AMEN	6							6	6
	FDR 2	20							20	20
		3295							**3295**	**0**
DÉPÔTS ETAT LT	ETAT	3295							3295	0

CATÉGORIES D'ENGAGEMENTS	BÉNÉFICIAIRES	ENGAGEMENTS BRUTS (1)	GARANTIES REÇUES ETAT	BANQUES	ACTIFS FINANCIERS AFFECTÉS	ASSURANCES	TOTAL (2)	PROVISION AFFECTÉES (3)	ENGAGEMENTS NETS (4) = (1)-(2)-(3)	RISQUES ENCOURUS
DÉPÔTS ETAT CT	ETAT	997							997	0
		997							997	0
		96,8							**96.8**	**70.6**
EMISSIONS OBLIGATAIRES (BANQUES)	STB	16.5							16.5	3,171
	AMEN BANK	15.5							15.5	12,8
	UIB	15.8							15.8	10.931
	UBCI	9							9	5
	BH	22,284							22,284	20,856
	BTK	4.6							4.6	4.6
	BIAT	7							7	7
	ATTIJARI BANK	6							6	6
		64.9							**64.9**	**21.08**
EMISSIONS OBLIGATAIRES LEASING	MODERN LEASING	2.5							2.5	0,5
	AIL	5,4							5,4	1,08
	TUNISIE LEASING	20							20	8
	ATL	14.4							14.4	2,88
	ATTIJARI LEASING	8,1							8,1	3,22
	HANNIBAL LEASE	9.5							9.5	4.4
	CIL	5							5	1
TITRES PARTICIPATIFS										
	ZITOUNA	6							6	6
TOTAL		4886.9							4833.83	383.4

3. RISQUES ENCOURUS SUR UN MEME INVESTISSEMENT

CATÉGORIES D'ENGAGEMENTS (EN MD)	BÉNÉFICIAIRES	TOTAL INVESTISSEMENT FONDS/ CAPITAL	TOTAL LIBÉRÉ	PARTICIPATION DE LA CDC TOTAL ENGAGEMENT	TOTAL LIBÉRÉ	TX D'ENGAGEMENT	TX LIBÉRÉ
	S.TOTAL	**84,76**	**20,06**	**13,025**	**3,625**	**15%**	**18%**
PARTICIPATIONS	TECHNOPOLE SFAX	7,76	7,76	1,625	1,625	21%	21%
STRATÉGIQUES IG	TECHNOPOLE SOUSSE	56	10	11,2	2	20%	20%
	TECHNOPOLE SIDI THABET	1	0	0,2	0	20%	0%
	MARCHÉ DE PRODUCTION	20	2,3		0	0%	0%
	S.TOTAL	**151,02**	**0,51**	**15,254**	**0,127**	**10%**	**25%**
PARTICIPATIONS	MITIGAN	1,02	0,51	0,254	0,127	25%	25%
STRATÉGIQUES IF	WIFAK INTERNATIONAL BANK	150	0	15	0	10%	0%
ACTIONS COTÉES	S.TOTAL	120	0	30	0	25%	0
	FCP	120	0	30	0	25%	0%
	S.TOTAL	**784.3**	**87,645**	**199.6**	**44**	**26%**	**24%**
FONDS	THEEMAR	50	11,6	20	5	40%	43%
	ATID	10	8,5	2	2	20%	24%
	MAX ESPOIR	16,17	16,17	3	3	19%	19%
	SWING	25	10,75	2.25	2,25	20%	21%
	FDR	100	35	30	30	30%	85%
	FONDS SYAHA CAPITAL	100		30		30%	0%
	PHENICIA FUND	5,625	5,625	3	1,125	20%	20%
	CDC EXPORT	45	0	22.5	0	50%	0%
	JASMIN FUND	100	0	10	0	20%	0%
	KEYSTONE	200	0	40	0	20%	0%
	AMEN CAPITAL	30	0	3.25	0	20%	0%
	ADF	15	0	3	0	20%	0%
	NET INVEST	20	0	4	0	20%	0%
	AFRICAMEN	30	0	6	0	20%	0%
	FDR 2	50	0	20	0	40%	0%
TOTAL		1140	444,915	258	47.7	22%	18%

4. ACTIFS CLASSES ET CONSTITUTION DES PROVISIONS

CATÉGORIES D'ENGAGEMENTS	BÉNÉFICIAIRES	ENGAGEMENT	CLASSE	PROVISIONS AFFECTÉES
PARTICIPATIONS STRATÉGIQUES IG				0,1
	CDC Dév	1,4	1	
	Technopole Sfax	1.6	2	0,3
	Technopole Sidi Thabet	0.5	1	
BILLETS DE TRÉSORERIE				15,8
	Bina Corp	42,3	4	15,8
FONDS				0
	FDR	30	1	
	SWING	2,25	1	
ACTIONS COTÉES				
	Tunisie Leasing	0.25	1	0.001
	Amen Bank	0.26	1	0.001